

le Journal du Palais

Du 10 au 16 novembre 2025 - N° 4993

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (97^e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

Un service en or

■ **Mathieu Caillies.** Né à Beaune, ce concierge cinq étoiles de l'Hostellerie Cèdre & Spa, qui a démarré dans la restauration, vient d'entrer dans le club fermé des 400 concierges aux Clefs d'Or de France, offrant un service sur-mesure haut de gamme. *Page 24*

Côte-d'Or : un leader du bois énergie en danger

■ Après un sinistre en 2024 qui lui a fait perdre 13.000 tonnes de matière, Pôle biomasse des Hautes-Côtes, spécialisé en bois énergie, a dû entamer ses stocks en grevant sa rentabilité. Aujourd'hui en redressement judiciaire, la société familiale compte sur ses contrats et sa réputation pour rebondir. *Page 9*

Une école au cœur du renouvellement urbain

■ Auxerre investit 16,4 M€ dans la construction d'une nouvelle cité scolaire. Ce projet s'inscrit dans un vaste programme de rénovation urbaine de 135 M€. *Page 12*

5 pages d'annonces légales

Lire les pages 15 à 19

L'AER change de président et conforte ses missions



L'Agence économique régionale (AER) de BFC a récemment officialisé un changement de gouvernance, marquant le retour à sa présidence d'Arnaud Marthey (*ci-dessus, à droite*) qui succède à Jean-Claude Lagrange.

Ce changement est l'occasion pour la région et son président, Jérôme Durain (*ci-dessus, à gauche*), de réaffirmer la centralité de l'action économique, une des compétences primordiales de la collectivité locale, ainsi que le rôle incon-

turnable de l'AER, considérée comme son « bras armé » pour le développement territorial et l'attractivité. L'AER est d'ailleurs la vitrine de la région BFC sur les salons professionnels, et notamment ceux consacrés à l'immobilier

d'entreprise comme le Simi en fin d'année. Car le président Durain le clame : en BFC on aime l'entreprise et on aime l'industrie et ses usines qui « font partie du paysage ».

Page 3 et 4

Un futur leader régional de la nanomédecine ?

La nanomédecine permet de concevoir des traitements plus précis et plus efficaces dans le domaine du cancer, des troubles cardiovasculaires, ou de certaines infections et inflammations. Associant entreprises, laboratoires et établissements de santé régionaux, le projet i-NanoT ambitionne de positionner la BFC au cœur de la nanomé-

decine de demain. Il est porté par un consortium d'excellence et une synergie public-privé inédite, fédérant une chaîne de valeur complète, du laboratoire au patient, permettant de transformer la recherche académique en innovations cliniques et industrielles.

Page 12

L'audace d'entreprendre revient le 9 décembre. *Page 5*



**BATISSEURS
BOURGUIGNONS**

la maison passion

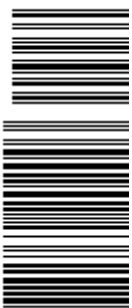
N° 1 RÉGIONAL



**CONSTRUCTEUR
DE MAISONS
INDIVIDUELLES**



R 28302 - 4993 - 2€



petit futé
PARTEZ CURIUEUX,
RENEVEZ CONQUIS



Projet de loi de finances 2026



Classement de l'OMS sur la santé publique



Le dispositif "Fermes en vie" en France



baromètre

Le PLF 2026, un « tsunami » ?

Dans un courrier adressé aux parlementaires de BFC, Jérôme Durain, président de la région, attire leur attention sur le risque de « tsunami destructeur pour les collectivités ». Avec la loi de finances 2025, les régions avaient été ponctionnées de près d'1 Md€ (soit 31 % de la contribution des collectivités territoriales) alors qu'elles ne représentent que 13 % des dépenses totales des collectivités territoriales mais portent 20 % de l'investissement public local. Mais le pire est à craindre compte tenu des dispositions du PLF 2026 relatives aux régions, alerte Jérôme Durain. L'impact pourrait être porté à 838 M€ selon des estimations de Régions de France, sans compter l'absence de versement par l'État aux régions de 215 M€ au titre du Ségur de la Santé (protocole sur les formations sanitaires et sociales).

Santé publique : la France peut mieux faire

Alors que les parlementaires ont entamé les discussions sur le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale, l'Organisation mondiale de la santé a classé les pays du monde selon divers indicateurs (santé maternelle, néonatale et infantile, prise en charge des maladies infectieuses, des maladies non transmissibles, capacité et accès aux structures de soin) permettant de noter leur système de santé publique. C'est le Canada qui arrive en tête de ce classement (91/100), suivi par l'Islande, la Corée du Sud et Singapour (89/100). Royaume-Uni, Allemagne et Portugal suivent avec 88/100. La France se place elle en 22^e position, avec un score de 85/100.

Le dispositif « Fermes en vie » séduit peu en BFC

Créée en 2021 à Bordeaux, Fermes en ViE (Feve) facilite l'accès à l'investissement citoyen et responsable dans le secteur agricole. Concrètement, Feve finance l'achat de fermes grâce à l'épargne citoyenne et les met à disposition d'agriculteurs (via un bail avec option d'achat) qui s'engagent à respecter une charte agro-écologique. A ce jour, 2.782 investisseurs ont mobilisé 39,6 M€ qui ont permis de sauver 40 fermes agro-écologiques partout en France, aujourd'hui exploitées par 62 agriculteurs et agricultrices. Cela représente 2.533 hectares de terres cultivables répartis dans huit régions et 23 départements... sauf en BFC qui, avec 0,8 % des fonds mobilisés, se place juste avant les Outremers (0%).

À 19 ans, le boulanger icaunais formé à la boulangerie Bisson à Chevannes s'apprête à participer à la finale nationale du concours du meilleur jeune boulanger de France.



Du pain sur la planche pour Ylian Nuytten

À Chevannes, rien ne destinait Ylian Nuytten à manier la pelle et le laminoin plutôt que les manuels scolaires. Après son brevet, il s'oriente vers une filière générale, sans réelle idée de ce qu'il veut faire. À l'époque, il hésite entre la boucherie, la restauration et la boulangerie. Il enchaîne les expériences, mais c'est la farine qui finit par lui coller aux mains et au cœur. En avril 2023, il pousse la porte de la boulangerie Laurent Bisson, à Chevannes, pour un stage. L'expérience se transforme rapidement en opportunité. « Ils m'ont proposé un contrat, et j'ai tout de suite accepté ». Deux ans plus tard, le jeune boulanger a obtenu son CAP et entamé un brevet professionnel. Le jeune homme travaille désormais à plein temps dans cette maison réputée, connue pour son exigence et la qualité de ses produits. Le goût du travail bien fait, Ylian Nuytten le cultive chaque jour. « Ce que je préfère, c'est la fabrication du pain. Il faut faire attention à tout : la fermentation, la texture de la pâte, la cuisson... ». La viennoiserie, aussi, le passionne, croissants,

brioches, pâtes levées feuilletées... « C'est un vrai plaisir de les réussir à la perfection ».

S'il avance vite, c'est aussi grâce à son entourage professionnel. « J'ai eu de très bons formateurs et un maître d'apprentissage exceptionnel ». Laurent Bisson, artisan reconnu et président de la Fédération des boulangers de l'Yonne, veille attentivement sur la progression de son élève. Une transmission de savoir-faire qui dépasse la simple technique, il lui enseigne également la rigueur, la curiosité et le respect du produit.

LE GOÛT DE LA COMPÉTITION ET DE L'EFFORT

Cet automne, l'apprenti boulanger a ajouté une nouvelle corde à son arc, la compétition. Sélectionné par son école, le CIFA de l'Yonne, il participe au concours du Meilleur jeune boulanger de France. Après avoir remporté les sélections départementales puis régionales, il s'apprête à disputer la finale qui se disputera du 18 au 20 novembre à Nancy. Depuis le mois d'août, il se prépare intensément. « Je me suis entraîné presque tous les jours. J'ai

appris énormément de nouvelles techniques et rencontré plein de gens qui m'ont tiré vers le haut. » Pour lui, l'expérience dépasse le simple cadre du concours, elle symbolise l'apprentissage du travail acharné, de la précision et de la gestion du stress. S'il avoue ressentir une certaine pression à l'approche de la finale, Ylian Nuytten garde la tête froide. « Si je gagne, ce sera formidable. Si je perds, ce sera une belle expérience. » Une maturité rare, nourrie par l'exigence du métier et l'envie constante de progresser.

L'avenir, lui, reste ouvert. Une fois son brevet professionnel en poche, le jeune homme envisage de voyager pour découvrir d'autres boulangeries et de nouvelles techniques. « Pourquoi pas ensuite tenter les Meilleurs Boulangers de France ? Mais le but reste avant tout d'ouvrir une boulangerie, en France ou à l'étranger » glisse-t-il, sourire discret mais ambition palpable. Quelle que soit l'issue de la finale, Ylian Nuytten a déjà trouvé sa voie. Celle de la farine et du feu, de la rigueur et du plaisir.

Enzo Beaudet

Ils bougent.

ECF SERVICES A SA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE. Ancienne secrétaire générale de l'Ordre des experts-comptables de BFC **Karine Toussaint**, vient de rejoindre ECF Services en tant que directrice générale. ECF Services se présente comme « une coopérative qui nourrit l'ambition de permettre à l'ensemble des cabinets de bénéficier d'outils innovants à tarif préférentiel par la mutualisation ». La structure souhaite élargir son offre avec « un accès exclusif à de la documentation professionnelle consacrée à la gestion de patrimoine et des offres partenaires à tarifs ultra préférentiels ».

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR L'AER BFC. Réuni le 3 novembre, le conseil d'administration de l'Agence Economique régionale BFC (AER BFC) a nommé à la présidence de la société publique locale **Arnaud Marthey**, qui succède à Jean-Claude Lagrange. (Lire également pages 3-4).

NOUVEAU SITE

Retrouvez l'intégralité de votre journal et plus encore sur **www.journal-du-palais.fr**



À LA UNE

« En BFC, nous n'avons pas peur des usines »

Région BFC. L'Agence économique régionale (AER) de BFC a récemment officialisé un changement de gouvernance, marquant le retour d'Arnaud Marthey à sa présidence. Ce changement est l'occasion pour la région de réaffirmer la centralité de l'action économique, ainsi que le rôle incontournable de l'AER, considérée comme le « bras armé » de la collectivité pour le développement territorial.

 **P**résent, lundi 3 novembre dans les locaux de l'entreprise bisontine Cryla, sous-traitant industrielle multi-technologique, dans le cadre du conseil d'administration de l'AER, Jérôme Durain, président de la région BFC, a souligné l'importance cruciale de cette agence, créée le 1^{er} octobre 2017, dans un contexte économique incertain. « Pour la région, le développement économique n'est pas accessoire. Il est au contraire central et c'est un axe de force de notre action qui est même au cœur des préoccupations régionales parce que sans développement économique, sans action économique puissante, tout le reste est littérature. Cette réalité est d'autant plus pregnante dans la période de mutation que nous connaissons aujourd'hui. Dans ce contexte, l'AER est un levier puissant, un outil indispensable pour conserver notre place dans le paysage national et européen, pour aider à l'émergence de nouvelles filières, tout en consolidant celles déjà existantes ». Pour la région, soutenir l'économie, c'est ainsi répondre à des enjeux de cohésion sociale et territoriale, de souveraineté et d'indépendance et même de transition énergétique et climatique. Pour ce faire, la région développe une palette complète d'outils pour accompagner les entreprises régionales. De la création à l'internationalisation, du capital-risque à la relocalisation en passant par la réindustrialisation, la collectivité intervient à tous les stades de l'entrepreneuriat. Majoritairement sous forme d'avances remboursables (20 M€ en 2024), ces fonds contribuent pleinement au développement de l'activité économique et de l'emploi sur les territoires. Et avec l'appui stratégique de l'AER BFC, la région entend stimuler l'activité, attirer les investisseurs et renforcer l'emploi local. « Depuis sa création l'AER a contribué aux bonnes



Jérôme Durain, président de la région BFC (à gauche) et Arnaud Marthey, nouveau président de l'AER BFC. Crédit : JDP.

performances de notre région en termes d'investissements directs étrangers. Dans un contexte national morose l'investissement des entreprises, affiche aujourd'hui des chiffres qui témoignent de la bonne résilience économique de la BFC. Le PIB régional a augmenté de plus de 4 % en un an, atteignant 91 Mds €. La région se positionne comme la troisième région exportatrice en France, affichant un excédent de plus de 2 Mds € sur sa balance commerciale régionale. » Le président Durain a également insisté sur la fierté industrielle qui caractérise le territoire : « Quand les entrepreneurs viennent, ils nous demandent : "Est-ce qu'une usine ça vous gêne ?" Je leur réponds qu'ici en BFC, les usines, ça fait partie du paysage, ça fait par-

tie du territoire, ça fait partie de nos atouts et donc je crois qu'il faut que nous continuons à nous battre pour promouvoir l'industrie en BFC. L'industrie c'est notre avenir, c'est un objet de fierté. » **INNOVATION, COMPÉTENCE, FONCIER : AXES MAJEURS DE L'AER** Lors de ce conseil d'administration l'AER s'est choisi un nouveau président en la personne d'Arnaud Marthey. Premier président de l'AER à sa création en 2017, il succède ainsi à Jean-Claude Lagrange. Conseiller régional délégué à l'intelligence économique, à l'innovation et au transfert de technologie, il est également maire Baume-les-Dames, (Doubs) depuis 2014. « Sous la présidence de Jean-Claude Lagrange, l'AER a su se hisser au rang d'acteur incontournable de l'accompagnement économique des entreprises et des territoires. Je sais pouvoir compter sur Arnaud Marthey pour poursuivre et amplifier ce travail de mobilisation positive avec nos partenaires du côté de l'État (administrations, BPI, Business France), des collectivités

(EPCI) et des réseaux professionnels (CCI, CMA) », affirme Jérôme Durain. « Aujourd'hui je reviens au sein d'une AER plus mature qui compte comme actionnaires 86 EPCI sur les 113 de la région, appuie Arnaud Marthey. C'est la force d'un collectif. Et ce travail collaboratif est un indéniable facteur d'attractivité. Souvent au moment de choisir où s'installer les entreprises comparent les régions et ce qu'elle nous disent de la BFC, c'est qu'ici, il y a un collectif, on travaille tous ensemble, les territoires, l'État, les pôles de compétitivité... Cette donnée rassure beaucoup. C'est un fait qui ressort dans le choix des dernières installations qui ont été confirmées ». Le nouveau président a ensuite évoqué de nouvelles priorités de travail pour l'AER. L'une d'elles est l'investissement dans l'innovation et les compétences, notamment autour de l'intelligence artificielle, « essentielle pour une région industrielle tournée vers l'avenir ». Un autre axe majeur est la question de la maîtrise du foncier dans le cadre de la transition écologique. « La BFC est l'une des régions ayant le meilleur outil de connais-

sance du foncier. Cela doit nous permettre de répondre au défi de l'installation rapide des entreprises, explique Arnaud Marthey. Nous avons 1.600 hectares de zones d'activité dont 860 hectares de friche économique identifiés sur la région... Notre objectif est de rendre immédiatement disponibles à l'installation 1.200 hectares ! ». Par ailleurs, l'AER continuera de soutenir les filières stratégiques définies par la région, telles que le luxe, le nucléaire (non-destructif), la microtechnique et l'hydrogène. « Nous accompagnerons notamment les entreprises vers plus de robotisation pour faire face aux dark factories chinoise sans aucun salarié. Dans l'automobile le dispositif d'accompagnement Fima est reconduit pour une deuxième feuille de route. La première était dotée de 24 M€ sur trois ans, et a permis de rencontrer plus de 200 entreprises. Cette fois, 30 M€ de crédits sont alloués pour la période 2025-2027, afin d'accompagner la diversification, la formation et l'évolution des outils de production », détaille Jérôme Durain.

Frédéric Chevalier

Cryla : une pépite bisontine de la micromécanique en plein essor

■ En choisissant l'entreprise bisontine Cryla comme cadre du conseil d'administration de l'AER, Jérôme Durain, président de la région a voulu mettre en avant « la fierté » qu'il place dans la capacité de notre territoire « à faire naître ou à accueillir des fleurons industriels ». Né en 1951, Cryla en est un bon exemple. Cryla Group compte aujourd'hui cinq entités dont trois sont implantées en BFC, emploie 156 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 17,9 M€, dont 29 % à l'export. Le groupe est spécialisé dans le découpage (électro érosion, découpe jet d'eau...), l'usinage, le surmoulage (injection plastique, coulée sous vide...) de pièces précises pour l'aéronautique (50 % de l'activité du groupe), le luxe (horlogerie), l'énergie (nucléaire), le transport, le médical et la défense. « Notre spécificité tient à la fois dans la grande polyvalence des technologies que nous maîtrisons et dans notre volonté de nous concentrer sur des marchés de niches en petite et moyenne série. Cela nous permet de proposer des solutions sur-mesure et adaptées aux besoins spécifiques de chaque projet, même les plus complexes », explique Thierry Bisiaux pdg du groupe (à gauche sur la photo).

Cryla a pour clients Dassault, Safran, Framatome, Ariane Group et Airbus et a notamment réalisé le tourbillon et le pont de rouage de la dernière montre Lip (photo en bas à droite) ou encore un sous-ensemble confidentiel de 300 pièces pour Dassault, impliqué dans le verrouillage et le déverrouillage de la trappe à kérosène de missiles. « Nous avons fait face à une période de crise significative avec la pandémie de 2020-2021, essuyant une "énorme claque" qui s'est traduite par une baisse de 50 % notre d'activité, notamment lié à l'arrêt des commandes en aéronautique. Mais aujourd'hui, nous affichons une reprise très forte, avec une doublement de notre activité. Ce qui nous permet d'envisager l'achat de plusieurs machines et robots ainsi que l'agrandissement de nos lignes de production ».

F. C.



Tous ensemble nous avons le pouvoir de changer des vies !



Le Sac à Sapin finance à hauteur de 2€ les missions humanitaires de Handicap International.

- > APPAREILLAGE
- > PROTHÈSE
- > INCLUSION
- > DÉMINAGE
- > RÉÉDUCATION
- > INTERVENTION D'URGENCE

Le Petit Prince®



Retrouvez nos produits et de nombreuses idées cadeaux sur : boutique.handicap-international.fr

Côte-d'Or. La journée consacré à l'entrepreneuriat vise 5.000 participants le 9 décembre prochain au Zénith de Dijon, avec un « recentrage sur la jeunesse » selon Jean-Philippe Girard, président de l'association L'Audace d'entreprendre, créatrice de l'évènement.

L' Audace d'entreprendre, saison 2 !

 **M**ême décor, mêmes acteurs ou presque et surtout même objectif : faire émerger les talents et les porteurs de projets de demain. Après une première édition qui avait réuni 3.979 visiteurs dont 1.800 jeunes de 10 à 25 ans en 2024, l'Audace d'entreprendre revient donc le 9 décembre cette année, avec un nouvel intitulé, puisqu'il se veut un « festival » de l'entrepreneuriat. « J'ai au départ hésité sur ce terme, confesse Jean-Philippe Girard, président de l'association L'Audace d'entreprendre à l'origine de l'évènement. Mais il est finalement bien choisi : cette journée est une fête des entrepreneurs ». Pour l'ancien fondateur d'Eurogerm, ce rendez-vous joyeux veut trancher dans l'atmosphère ambiante, alors que les discussions budgétaires à l'Assemblée nationale s'intéressent de près à la fiscalité des entreprises : « Il est difficile de faire le plaidoyer de l'entrepreneur, juge Jean-Philippe Girard. S'il est en échec, il se retrouve à la Banque de France, s'il réussit, il est assommé par Bercy. En France, on stigmatise celui qui réussit. Et l'administration au lieu d'être à nos côtés est en face de nous, alors que les chefs d'entreprise ont plus de responsabilités

Découvrir, pour faire naître de nouveaux entrepreneurs ; Créer pour accompagner les porteurs de projets ; Reprendre, pour valoriser la reprise d'entreprise et Rebondir pour accompagner un nouveau départ : autour de ces grandes thématiques, la journée Audace d'Entreprendre propose en un même lieu et sur une journée, de rassembler tous les acteurs de l'entrepreneuriat. Crédit : DR.



qu'ils n'en ont jamais eues : une responsabilité sociale, sociétale, environnementale... »

125 ANIMATIONS PRÉVUES

Durant toute une journée, de 9h à 22h30, le Zénith de Dijon accueillera

des formats déjà expérimentés en 2024 (conférences, tables rondes et ateliers participatifs), des nouveautés avec le lancement du concours Qui aura l'audace de s'associer ? - une compétition de pitch durant

lequel sept porteurs de projets en recherche de financement et/ou d'associés vont s'affronter devant un jury composé de quatre investisseurs et chefs d'entreprise - une deuxième plénière en soirée avec des entrepreneurs « de renommée nationale », les « podcasts de l'audace » (un studio radio installé au cœur du site dans lequel huit entrepreneurs reviendront sur leurs parcours) et surtout la nouveauté de cette édition 2025 : le « campus de l'audace », un espace dédié aux entrepreneurs de 10 à 25 ans : 1.000 m² pour expérimenter, animé par des réseaux experts de l'entrepreneuriat jeunesse (Germes d'entrepreneurs ; Entreprendre pour apprendre et Les Entrep' du Réseau Entreprendre en Bourgogne). En tout, 125 animations sont programmées. Cette fête de l'entrepreneuriat est aussi et avant tout la réunion, en un même lieu effervescent, des réseaux d'accompagnement (50 présents ce jour-là) et de 50 partenaires financiers qui sont bien souvent aussi les interlocuteurs de porteurs de projets qui veulent créer, reprendre ou

passer à l'échelle. Un rendez-vous comme celui de L' Audace d'entreprendre prouve si besoin était que la création ou la reprise d'entreprise aujourd'hui est d'abord une affaire collective !

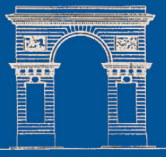
LA FRANCE AIME L'ENTREPRISE !

Quelques chiffres ont été rappelés à l'occasion de la présentation de l'évènement à la presse : environ 1, 2 million d'entreprises ont été créées en France en 2024 selon l'Insee, dont 65% de micro-entreprises, mais dans le même temps 65.764 défaillances ont été enregistrées sur 12 mois glissants à fin 2024 d'après les données de la Banque de France, soit presque 17% de plus qu'en 2023, ce qui illustre la nécessité d'un accompagnement. 5.000 participants sont attendus à cette seconde édition, ils étaient 1.250 inscrits le 4 novembre, jour de la présentation de l'évènement à la presse.

Emmanuelle de Jesus

dijon2025.audace-entreprendre.fr

VENTES AUX ENCHÈRES



CORTOT ET ASSOCIÉS

Commissaires-Priseurs - SVV Agrément n°2002-086

44, rue de Gray - 21000 DIJON - Tél. : 03 80 73 17 64 - E-mail : vregille-cortot@dijonencheres.com

SAMEDI 22 NOVEMBRE 2025

A 14H15

BELLE VENTE MOBILIERE

Bijoux et accessoires de mode, Arts de la table
Tableaux anciens et modernes
Meubles et Objets d'art



Félix ZIEM (1821-1911)
Autoportrait
Huile sur carton portant une étiquette au dos
«Ziem par lui-même / A sa chère Lina».
22,5 x 16,5 cm



Armand PETERSEN (1891-1969)
Panthère assise
Bronze à patine brune signé en partie inférieure. Cire perdue.
Fonte SUSSE Frères.
(Petites rayures à la patine)
H : 17 cm



274 : Edouard CORTES (1882-1969)
Paris ; Place de la Madeleine, soir de neige
Huile sur toile, signée en bas à droite.
33 x 46 cm



Michel PETIOT dit MICHA (1939-2020)
Nature morte aux fruits et à la bouteille
Acrylique sur toile signée en bas à droite.
40 x 40 cm



CHANEL : SAC pochette en cuir vernis noir et cuir matelassé. Fermeture par bouton pression, bandoulière chaîne métal argent et cuir noir. Numéro de série indiquant une production entre 2009 et 2010. Certificat d'authenticité.
15 x 22 x 5 cm



HERMÈS : SAC à main Modèle «Birkin» en cuir taurillon Clémence taupe à surpiqûres blanches. Tampon date P dans un carré soit 2012. 27 x 35 x 19 cm. (Légères usures aux quatre coins).

VENTE retransmise en live

 **interencheres.com**
Enchères Live et ordres d'achat secrets

Expositions publiques :

Vendredi 21 novembre de 14h à 18h30 et samedi 22 novembre de 10h à 12h.

Frais : 23% TTC + 3.6%TTC pour les acheteurs sur interencheres.

Toute la vente en photos sur

www.interencheres.com/21003
et sur **www.cortotetassocies.fr**

Yonne. Alors que de nombreux centres de santé connaissent des difficultés, le site de Sens se distingue par sa stabilité économique et prépare un projet de 4 M€. Au programme : relocalisation et agrandissement.

Santé : SOSM La Providence mise sur l'avenir

SOSM La Providence fait partie des quelque 600 centres de santé recensés en France, dont près de 5% en Bourgogne-Franche-Comté. Ce modèle de soins, encore minoritaire à l'échelle européenne, reste fragile sur le plan économique. D'après le rapport 2023 de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), une large part de ces structures sont en déficit, notamment pénalisées par la hausse des charges d'exploitation (+78% au niveau national depuis 2016) et par un manque de soutien des pouvoirs publics (moins de 1% d'aide de l'ARS). Alors qu'ils sont considérés comme « essentiels dans la lutte contre la désertification médicale ».

Certains de ces centres comme le centre de santé SOSM La Providence, association fondée en 1981 et régie par la loi de 1901, parviennent à maintenir un équilibre financier grâce à une gestion très rigoureuse. Avec un chiffre d'affaires annuel de 4,7 M€, l'établissement dégage même « un petit peu d'excédent » comme le souligne sa directrice générale, Aurore Rochette. Si les salaires sont « attractifs », le centre privilégie une politique plutôt raisonnable face à des professionnels de santé un peu exigeants : « On aurait pu



SOSM La Providence à Sens dans l'Yonne devrait déménager d'ici à deux ans. Crédit : JDP.

recruter un médecin généraliste, mais le salaire demandé n'était pas du tout compatible avec le modèle économique du centre de santé » précise-t-elle.

UN PROJET D'ENVERGURE

SOSM La Providence prévoit de quitter le quartier des Champs-Plaisants pour s'implanter dans la zone d'activités des Beaumonts, derrière l'Écoparc. Il s'agit de l'un des plus importants investissements de son histoire, destiné à regrouper l'ensemble de ses services dont le centre de santé pluridisciplinaire, le SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) et le service Alzheimer, aujourd'hui répartis sur deux sites. Ce projet

visait aussi à renforcer la coordination entre les équipes, répondre au manque d'espace, accompagner le recrutement de nouveaux professionnels et mieux couvrir les besoins de la population.

L'association compte financer le projet grâce à des emprunts bancaires. Elle espère cependant obtenir quelques aides, notamment des collectivités. « Jusqu'à présent, on s'est toujours débrouillé tout seul. Mais on voit que d'autres structures ont pu profiter de subventions autour de nous », argumente Aurore Rochette. La directrice générale voit en ce futur centre de santé « un projet structurant pour le Grand

Sénonais ». Elle rappelle par ailleurs que l'un des plus gros enjeux du département est le vieillissement de la population et, par conséquent, une augmentation de ses besoins en santé.

D'une surface de 6.500 m², le futur site de la zone des Beaumonts abritera le centre de santé et des parkings destinés à la patientèle, le personnel et les 19 véhicules de service. D'un montant estimé entre 3 et 4 M€, selon le pré-chiffage de l'architecte, le chantier devrait démarrer au début de l'année 2026. La mise en service est prévue à l'issue de dix-huit mois de travaux.

Floriane Boivin

Côte-d'Or. Pour sa 3^e saison, le club d'entreprises, d'abord dédié aux acteurs du tourisme des Rives de Saône encourage les commerces de proximité à profiter du dispositif.

Le club pros Bourgogne Riviera s'élargit

L'intérêt du club, c'est que les personnes se connaissent, se dépannent et proposent des offres communes. Nous voulions créer une dynamique pour que chacun ne reste pas dans son coin », résume Laurence Brebant, maire de Losne et vice-présidente de la communauté de communes Rives de Saône, en faisant allusion au Club pro Bourgogne Riviera initié en octobre 2023. Le dispositif s'adressait d'abord à près de 140 entreprises du territoire ayant une activité touristique en leur proposant de participer chaque mois, entre octobre et avril,

à deux événements dont un atelier. Celui-ci vise à faire monter en compétence les professionnels. Ils ont ainsi pu participer à des sessions de formation consacrées à la taxe de séjour, la gestion des avis en ligne ou encore les labels. « Le club prend de l'ampleur et on l'élargit pour se détacher de l'offre touristique pure. Les commerces de proximité ont aussi leur rôle à jouer auprès des touristes mais aussi avec les habitants. » Les ateliers 2025 - 2026 s'intéresseront donc aussi bien aux ressources humaines qu'à la communication sur les réseaux sociaux pour répondre au plus grand nombre. « Nous propose-

rons aussi des rendez-vous en after work pour étendre les horaires de rencontre et permettre à tous de réseauter. »

ATTIRER LES TOURISTES MAIS PAS SEULEMENT

Consciente que le développement de l'activité touristique s'inscrit plus largement dans le développement économique et l'attractivité du territoire, l'élue mise sur une mise en lumière des entreprises qui servira autant les visiteurs que les habitants. « Nous avons des entreprises florissantes donc nous avons besoin que les gens viennent travailler et vivre en Rives de Saône. Il faut des gens heureux de

vivre ici. » Le Technoport de Pagny, en plein essor, traduit cette dynamique.

Au registre de l'attractivité, le club peut aussi guider les entreprises vers les dispositifs existants sur le territoire à commencer par une subvention plafonnée à 10.000 € pour soutenir l'installation ou la reprise d'une activité d'hébergement touristique. Également ouverts aux habitants, la communauté de communes et les communes proposent aux entreprises deux outils pour encourager à la rénovation : le service gratuit de l'aide Réno et le plan Façade plafonné à 5.000 €.

Nadège Hubert

Saône-et-Loire

CARRÉ ROUGE DISTINGUÉ AU SALON EUROPÉEN DES TENDANCES TOURISTIQUES.



L'entreprise Carré Rouge, basée à Chalon-sur-Saône, a décroché un Sett d'Or pour Viji Protect, un dispositif innovant de sécurisation des prises électriques dédié aux campings et villages vacances. Il empêche la recharge non autorisée de véhicules électriques sur les bornes classiques, évitant ainsi les surconsommations et abus. Fondé par la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air Languedoc-Roussillon en 1978 et désormais organisé par la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air Occitanie, le Sett, Salon Européen des Tendances Touristiques regroupe aujourd'hui six autres fédérations régionales partenaires: Auvergne, Bourgogne Franche-Comté, Corse, Limousin, Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône-Alpes. Il est réservé aux professionnels français et européens (gestionnaires de campings, de gîtes, de cafés, d'hôtels, de restaurants, de chambres d'hôtes, de plages ainsi qu'aux cadres et responsables techniques de collectivités locales...) à la recherche de solutions qualitatives, innovantes et durables répondant aux besoins de leur établissement et de leurs clients.

Région BFC

CINQ LAURÉATS AUX PRIX DE LA DYNAMIQUE AGRICOLE DE LA BANQUE POPULAIRE BFC.



La 21^e édition du Prix de la dynamique agricole, organisée par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté (BPBFC), a mis à l'honneur cinq exploitations lors d'une cérémonie tenue au Palais des Congrès de Beaune devant 350 personnes, le 4 novembre. Ce prix, qui vise à promouvoir l'excellence et l'entrepreneuriat des agriculteurs et viticulteurs en Bourgogne, Franche-Comté et Pays de l'Ain, a récompensé les savoir-faire et les initiatives dans des domaines clés. Les cinq lauréats, sélectionnés par un jury composé d'experts de la profession (économie, environnement, technique, etc.) « incarnent le dynamisme essentiel du secteur », précise le groupe bancaire. Le Palmarès 2025 : SCEA de la Baulme (famille Renier) - Élevage bovin (58) dans la catégorie activité Dynamique revenus agricoles ; GAEC des Azurés (famille Lecatre & Vautier) - Élevage bovin (25) dans la catégorie Dynamique renouvellement des générations ; ÉARL de la Croisotte (famille Tatigny) - Céréales (21) dans la catégorie Dynamique transition agricole ; Domaine viticole Ganevat (Anne Ganevat & Benoît Pontenier), dans la catégorie Dynamique Viticulture et le Prix coup de cœur revient au Gaec Maréchal (élevage bovin) installé en Saône-et-Loire. La BPBFC accompagne plus de 7.000 clients dans la filière Agri/Viti. La banque prévoit la création d'un 8^e centre d'affaires agriculture-viticulture en janvier 2026 pour renforcer la proximité et l'expertise auprès du secteur.

en bref

Yonne. Le groupe Elior a convié une quarantaine d'élcoliers à tester de nouvelles recettes destinées à la restauration collective. Objectif de cette journée ? Valider les plats qui figureront bientôt dans les assiettes de milliers d'enfants.

Les petits Auxerrois, grands juges du goût

 « **L**a vérité sort de la bouche des enfants », un adage qu'Elior a décidé d'appliquer au pied de la lettre. Ce mercredi 5 novembre, la cantine de l'école des Fontenottes d'Auxerre s'est transformée en salle de dégustation. Sur les tables, des assiettes colorées, un velouté de carottes et de panais encore fumant, un plat de pâtes accompagné d'une sauce aux haricots rouges. En face, quarante petits testeurs en toque et sourire aux lèvres, prêts à jouer les critiques gastronomiques d'un jour. Ce repas un peu particulier fait partie des « tests convives » qu'organise Elior depuis 2011. Avant d'introduire une nouvelle recette dans ses 11 restaurants auxerrois - et plus largement dans les milliers de cantines qu'il gère en France - le groupe vient la faire goûter à son public le plus direct : les enfants. « On en réalise une vingtaine à vingt-cinq par an, explique Sylvain Chevalier, responsable de l'innovation culinaire chez Elior. On se déplace dans les écoles, les centres de loisirs, parfois même les crèches. L'objectif, c'est que les enfants valident nos recettes. Ce sont eux nos vrais clients. »

Rien n'échappe aux équipes d'Elior, pas même un regard curieux, une moue dubitative ou une assiette vidée en un éclair... Et si les recettes ne plaisent pas, elles sont tout simplement retravaillées. « On peut inventer les plats les plus originaux, mais si ça ne passe pas à table, c'est le carnage. Et le carnage, c'est le gaspillage alimentaire », résume Sylvain Chevalier.

UNE CANTINE OÙ LES ENFANTS ONT LE DERNIER MOT

Ce mercredi, les jeunes goûteurs n'ont pas ménagé leurs réactions. Si la simple évocation des haricots rouges a d'abord suscité quelques grimaces, la sauce qui les accompagnait a fait l'unanimité. La moitié des élèves ont même redemandé du plat végétarien, ce fameux plat de pâtes et sa sauce aux haricots rouge. En revanche, la crème coco proposée au dessert n'a pas rencontré le même succès. « C'est impressionnant ! En quinze ans, je n'avais jamais vu autant d'enfants se lever pour se resservir pendant un test », s'enthousiasme Sylvain Chevalier. Pour le groupe, ces séances sont bien plus qu'un simple exercice de marketing. Elles servent à ajuster les recettes mais aussi à dialoguer avec les collectivités



Sylvain Chevalier, responsable de l'innovation culinaire chez Elior montre à tous les enfants le questionnaire qu'ils doivent remplir en cochant les cases « J'aime » ou « je n'aime pas » pour chaque recette. Crédit : JDP.

et les familles. « Notre rôle, c'est de faire connaître les légumes, les légumineuses, de montrer qu'on peut concilier plaisir et équilibre », poursuit le chef. Chaque recette validée passera ensuite entre les mains des diététiciennes du groupe avant d'être déployée dans les restaurants scolaires à l'horizon 2026.

À Auxerre, Elior gère 11 restaurants et sert chaque jour 1.500 repas, soit plus de 300.000 à l'année. La direction régionale, pilotée par Delphine Deshaïres, met un point d'honneur à s'appuyer sur les producteurs locaux : plus de la moitié des produits proviennent de circuits courts. Le groupe assure éga-

lement la restauration des crèches, des centres de loisirs et le portage de repas à domicile pour les personnes âgées. Un repas partagé ce mercredi, où les visages souriants valaient toutes les notes du questionnaire final.

Enzo Beaudet



FG.
FABRICE
GILLOTTE

CADEAUX ENTREPRISES
OFFREZ L'EXCELLENCE

DEMANDEZ VOTRE DEVIS PERSONNALISÉ À :

Julien Gilotte
julien@fabricegillotte.com
07 86 18 76 63

www.fabricegillotte.com

Yonne. Établissement du groupe Elsan situé à environ deux heures de Dijon, ce centre de soins de proximité privé conjugue innovation, expertise et modernité.

La clinique Paul Picquet, une référence en santé



Depuis son déménagement rue Pierre Castets en 2008, la clinique Paul Picquet innove à tous les niveaux pour une prise en charge plus précise, humaine et durable de sa patientèle. Au cœur de ses préoccupations, selon la directrice de l'établissement Grazyna Hadamik : des installations plus spacieuses, ergonomiques et toujours plus modernes. L'établissement a multiplié son offre de soins en faveur des patients et renforcé son expertise, notamment la charge globale de la douleur chronique grâce à des approches telles que la neurostimulation ou la radiofréquence. « Ça reste un sujet qui n'est pas répandu dans notre territoire », indique la directrice.

L'ORTHOPÉDIE : SECOND PÔLE D'EXCELLENCE

La clinique poursuit son ascension en multipliant les pôles d'excellence : la gériatrie, l'oncologie, la médecine digestive, la dermatologie avec l'inauguration de son centre de téléexpertise en 2023 et d'un dermatoscope dernier cri (C-Cube) ou encore la chirurgie. Dans ce domaine, l'établissement sera d'ailleurs le seul autorisé par l'Agence régionale de santé (ARS) à pratiquer la chirurgie oncologique mammaire dans le Sénonais à compter du 29 décembre 2025, à la suite du retrait de cette activité à l'hôpital de Sens (lire notre encadré). Derrière les domaines de la bariatrie et de la nutrition, l'orthopédie s'impose comme un second pilier fort. Une nouvelle étape vient d'être franchie : la société Zimmer Biomet a choisi l'établissement pour réaliser la toute première pose de la



La clinique Paul Picquet de Sens, porte le nom de son fondateur. Grand chirurgien, Paul Picquet a travaillé dans les hôpitaux de Sens, Montereau et Villeneuve-sur-Yonne. Crédit : JDP.

prothèse Persona Révision, « témoignant de leur confiance en notre savoir-faire », s'était félicité le Dr Khelif, qui a dirigé l'intervention.

DES INVESTISSEMENT AXÉS SUR LA MODERNITÉ

La Clinique Paul Picquet met un point d'honneur à investir dans la robotique médicale, un axe fort de sa stratégie de développement. Sa politique d'investissement témoigne globalement d'un engagement constant en faveur de la qualité, de la modernité et de la sécurité. Chaque année, entre 2 et 3% du chiffre d'affaires sont réinvestis pour moderniser l'établissement. Sur 2024 et 2025 : 1,5 M€ a été consacré à la maintenance et à la réparation du matériel, 500.000€ au numérique et aux technologies informatiques et 200.000€ à la sécurité des personnes et des biens, incluant le remplacement complet du système incendie. Parmi les innovations récentes, la clinique s'illustre dans le domaine de l'urologie avec deux avancées

majeures : le Holep (énucléation de la prostate au laser Holmium) et le Rezum (traitement mini-invasif par vapeur d'eau de l'hypertrophie bénigne de la prostate). Ces techniques offrent des alternatives efficaces et moins invasives, permettant des suites opératoires plus simples et une récupération plus rapide.

TOURNÉ VERS L'AVENIR

À travers une politique résolue d'innovation, la clinique Paul Picquet fait évoluer les soins en intégrant les dernières avancées technologiques, numériques,

thérapeutiques et organisationnelles. Entre excellence, technologie et humanité, l'établissement continue d'écrire une page importante du progrès médical au service des patients. Comme l'affirme Grazyna Hadamik, la transition écologique est également un « enjeu majeur », avec des actions concrètes comme la réduction des déchets, maîtrise de l'énergie (isolation, éclairage LED), optimisation des circuits logistiques ou encore une sensibilisation aux éco-gestes.

Floriane Boivin

L'ARS réorganise la chirurgie mammaire dans l'Yonne

◆ Le centre hospitalier de Sens s'est vu retirer l'autorisation de pratiquer la chirurgie oncologique mammaire.

L'Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté (ARS) justifie cette décision par la faible activité de l'établissement dans ce domaine : 28 actes en 2021, 12 en 2022, 2 en 2023 et 18 en 2024, soit une baisse globale de 36% depuis 2021, alors même que le Grand Sénonais recense entre 100 et 120 nouveaux cas de cancer du sein chaque année. Le volume d'interventions du centre hospitalier de Sens est resté inférieur au seuil d'activité minimale fixé à 30 interventions par an par l'arrêté de 2007, un critère garantissant un niveau d'expertise suffisant. Ce seuil a par ailleurs été relevé à 70 actes annuels dans le cadre de la réforme nationale des autorisations d'activités de soins en cancérologie adoptée en 2022.

◆ Dans la perspective de cette réforme, l'ARS dit avoir invité les trois établissements du département alors autorisés à pratiquer la chirurgie oncologique mammaire - les centres hospitaliers de Sens et d'Auxerre, ainsi que la clinique Paul Picquet à Sens - à coopérer pour mutualiser leurs moyens. Cependant, chacun a déposé un dossier de demande d'autorisation séparé. À l'issue de l'instruction, seuls deux établissements ont été retenus : la clinique Paul Picquet, dont le nombre d'interventions a progressé de 41% depuis 2021, et le centre hospitalier d'Auxerre, en hausse de 32%. Selon l'ARS, ce choix permet de maintenir une offre équilibrée de soins entre le nord et le sud du département, autour des deux principaux bassins de population. Cette décision entrera en vigueur le 29 décembre 2025.



rTMS : stimulation magnétique transcrânienne répétitive, efficace pour les douleurs neuropathiques. Crédit : JDP.

Yonne

SAFRAN MISE SUR BEEToGREEN. À Auxerre, où Safran Electronics Defense compte l'un de ses principaux sites industriels, la mobilité durable prend un nouveau tournant. L'avionneur a choisi de s'associer à BeeToGreen, spécialiste du « vélotaf », pour encourager ses collaborateurs à privilégier le vélo dans leurs trajets domicile-travail. Ce dispositif, déployé sur les 13 sites français du groupe, concerne plus de 7.000 salariés. Grâce à cette collaboration, les employés peuvent désormais s'équiper via la marketplace BeeToGreen, qui référence plus de 250 marques de mobilité douce, avec un accompagnement financier de leur employeur : 100 € pour l'achat d'un vélo mécanique, 200 € pour un électrique, ou jusqu'à 75 % de prise en charge pour la location. Des aides complémentaires sont également prévues pour les accessoires, les pièces détachées et les réparations. À Auxerre, BeeToGreen a aussi accompagné Safran dans la mise en place d'infrastructures adaptées : 195 places. Cet engagement s'inscrit dans l'objectif du groupe de réduire de 50 % d'ici 2030 les émissions de CO₂ liées aux trajets domicile-travail.

LOGISTIQUE : ISC CHOISIT LE NORD DE L'YONNE.

ISC, le spécialiste francilien des solutions intralogistiques Integration Solution Control s'implante à Sens pour poursuivre son expansion. L'entreprise, experte en stockage et automatisation industrielle, recherchait un site de grande capacité, à coûts maîtrisés et facilement accessible depuis ses locaux de Seine-et-Marne. Son choix s'est porté sur un bâtiment de 3.100 m² situé dans la zone des Vauguillettes. Accompagnée par la société d'économie mixte Yonne Développement, l'entreprise a bénéficié d'un suivi étroit pour définir ses besoins techniques tels que des espaces adaptés à des marchandises volumineuses et des infrastructures fiables. Face à un calendrier resserré, une solution temporaire a d'abord été trouvée à Champs-sur-Yonne, dans l'Auxerrois, le temps de finaliser l'installation définitive. Grâce à ce nouveau site, ISC dispose désormais d'un outil dimensionné pour accompagner la croissance de ses activités de conception, d'installation et de maintenance de solutions intralogistiques.

NATIVERT RENFORCE SON MAILLAGE TERRITORIAL.

Nativert, la filiale jardinerie grand public du groupe coopératif 110 Bourgogne, poursuit sa dynamique de croissance avec l'intégration de 11 nouveaux magasins sous enseigne Gamm Vert. Cette opération porte à 34 le nombre total de points de vente répartis sur six départements situés en Bourgogne-Franche-Comté (la Côte-d'Or, l'Yonne et la Nièvre), le Centre Val-de-Loire (le Loiret et le Cher) et l'Île-de-France (la Seine-et-Marne). Déjà renforcé en 2023 par cinq acquisitions, le réseau confirme ainsi sa stratégie d'expansion territoriale et consolide sa présence dans les zones rurales du centre de la France. L'enseigne mise notamment sur les productions issues du savoir-faire agricole régional pour soutenir un secteur dynamique, boosté par le vent de renouveau que connaît depuis quelques années le jardinage, l'autoproduction et l'aménagement extérieur. Forte du soutien des 1.600 adhérents de la coopérative 110 Bourgogne, dont le siège social se situe à Monéteau et qui compte également les filiales 110 Vigne et Soreal, Nativert renforce ainsi son rôle d'acteur de proximité en BtoC.

en bref

Côte-d'Or. Après un sinistre en 2024 qui lui a fait perdre 13.000 tonnes de matière, la société spécialisée en bois énergie a dû entamer ses stocks en grevant sa rentabilité. Aujourd'hui en redressement judiciaire, elle compte sur ses contrats et sa réputation pour rebondir.

Pôle biomasse des Hautes-Côtes cherche un investisseur

Le 27 septembre 2024, un incendie se déclarait à Chambœuf, sur la plateforme de stockage de bois de Pôle biomasse des Hautes-Côtes. Le feu est dû à la fermentation des bois verts. « Or septembre est l'époque où les stocks sont au plus haut parce que la saison est préparée, précise Kevin Roussel, l'un des co-gérants de l'entreprise. 13.000 tonnes de matière sont partis en fumée, c'est-à-dire 800.000 € en valeur. » L'incendie est aussi le début d'un engrenage fatal qui a vu une société florissante être placée en redressement judiciaire le 7 octobre dernier.

CHOIX STRATÉGIQUES PAYANTS

Créée en 1994 par Christian Roussel, père de Kevin et autre co-gérant, la société se spécialisait à l'origine dans le débroussaillage et l'entretien de bordures forestières. En 2008, elle se tourne vers les marchés émergents de bois énergie et devient en 2012 après la revente de ses activités premières, fournisseur de plaquettes forestières pour alimenter des chaufferies individuelles, collectives et des réseaux de chaleur urbains. La même année, elle obtient son premier gros contrat de 24 ans sur Dijon, ce qui stimule son développement. Elle a également fait un choix stratégique en transformant la matière première, le bois fourni par des exploitants forestiers, sur une plateforme, à rebours de ses concurrents, « qui font ce qu'on appelle du direct forêt », détaille Kevin Roussel. Le problème de ce modèle-là, c'est qu'on ne gère pas le climat, donc quand il pleut, c'est beaucoup plus compliqué d'aller exploiter en forêt. La plateforme coûte plus cher sur le transport mais permet de gérer le taux d'humidité, or c'est ce qui fait la valeur de nos matières : plus on stocke longtemps, plus c'est sec et plus le stock a de la valeur. » En année normale, la société traite, grâce ses trois plateformes de Chambœuf, Autun et Sazeret (Allier) un volume de 150.000 à 160.000 tonnes de bois, ce qui l'a plaçait, assure Kevin Roussel, « dans le top 5 des



L'entreprise de transformation de bois en biomasse bois énergie est incluse au sein de parcs photovoltaïques et portait également un projet d'hydrogène vert. Crédit : RCKSC.

sociétés françaises de bois énergies ». Mais cela, c'était avant cet incendie et surtout ce qui a suivi. « Notre assurance a pinailillé longtemps pour rembourser une partie de la matière, une partie de perte d'exploitation, soit à peu près 350.000 € qui ont été versés directement aux banques. On n'en a pas vu la couleur. De notre côté, on évaluait déjà les pertes d'exploitation sur la longueur à plus de 2 M€ », raconte Kevin Roussel qui, avec son père, a dû se retourner contre son assurance et espère voir cette indemnité réévaluée. Un contentieux est en cours.

POURSUIVRE, MALGRÉ TOUT

En attendant son issue légale, la question se pose fin 2024 de mettre ou non arrêt à l'activité. « On n'a pas fait ce choix-là, raconte Kevin Roussel. On a voulu taper dans nos stocks de matière très sèche. Bien sûr les mois suivants l'incendie, on a fait des très bons chiffres d'affaires parce qu'on tapait dans des matières qui étaient extrêmement bonnes à la vente. Mais en ne pouvant pas ou peu en racheter. On s'est complètement effondrés à partir du mois de février 2025 parce qu'on n'avait plus de stock, on tournait avec du bois vert, du bois humide. Actuellement, la perte d'exploitation estimée par nos cabinets comptables est à plus de 2,5 M€. Il reste la moitié de la matière à rembourser encore. » Sans compter l'at-

teinte à la réputation d'une société prospère et porteuse de plusieurs projets, dont un d'hydrogène vert sur le site côte-d'orien, désormais au point mort. « On se rend déjà compte qu'on va avoir du mal aujourd'hui à tenir nos engagements pour le tribunal parce que les fournisseurs à qui on doit de l'argent ne veulent pas livrer. Ils ont peur de ne pas être payés. Alors qu'on a quand même de la vente... »

TROUVER UN INVESTISSEUR

Aujourd'hui le jeune gérant ne veut pas baisser les bras, et veut trouver des solutions pour sauver la société familiale. « On a deux leviers : notre assurance – et encore aujourd'hui avec les plafonds je pense qu'il est un peu tard, mais surtout je crois en un investisseur, quelqu'un qui viendrait dans la société soit racheter, soit investir, y compris pour un développement autre. » Le montant est conséquent : Kevin Roussel l'évalue à « 5 à 6 M€ », pour rembourser les dettes fournisseurs et leur payer des acomptes pour relancer l'activité : « en ayant de la trésorerie pour aller acheter, les fournisseurs reviendront vers nous parce qu'on a une réputation. On est là depuis 2008 en bois énergie ! » Il met en avant les commandes au long cours, - soit, assure-t-il, à peu près 6 M€ garantis -, et l'adaptabilité des sites détenus par la société, qui se prêtent à d'autres développements :

« Aujourd'hui avec un apport financier et des idées de structuration, tout est possible ! L'outil de travail est vraiment modulable. Nous sommes prêts à accueillir un investisseur avec des idées nouvelles, ou une société qui fait le même travail pour créer une synergie. Le bois est une filière qui est jeune, qui a besoin de maturité et c'est en créant justement des synergies entre sociétés, entre groupes que cette filière se développera ».

250 EMPLOIS MENACÉS ?

Si la société emploie directement 18 salariés, Kevin Roussel évalue l'impact négatif d'une fermeture à bien plus grande échelle : « Représentant 40 % du volume de bois énergie de biomasse sur la BFC, on peut estimer que ce sont, en gros, 250 emplois indirects et une cinquantaine de sociétés qui sont autour de nous. Nos fournisseurs ne sont pas des gros groupes qui ont énormément de trésorerie. Si demain la société devait s'arrêter, il y aurait bon nombre de petits exploitants qui tomberaient avec nous. Je ne dis pas qu'on est irremplaçable, mais il faudra du temps... » Le temps, c'est aussi une donnée avec laquelle le jeune gérant et son père doivent compter : ils planchent sur les prévisionnels à présenter à l'administrateur afin de préparer leur audience au tribunal de commerce de Dijon cette semaine.

Emmanuelle de Jesus

Côte-d'Or

MADAME MIETTES LANCE SON 4^E PUZZLE. Après



« Place François Rude », « Retour du marché » et « Automne à Darcy », la boutique Madame Miettes, en collaboration avec l'illustratrice Pipler Paper, met à l'honneur la place Bossuet. Un clin d'œil à cette nouvelle place et à l'actualité de Madame Miettes avec

l'ouverture de sa 2^e boutique au 10 place Bossuet. Ce puzzle de 1.000 pièces intitulé « Flâner Place Bossuet » est imprimé en France, en série limitée, avec du carton recyclé « dans le souci du respect de l'environnement cher à nos valeurs », précise Camille Bouchery, la gérante du lieu, qui fait partie du collectif de défense des Fleurs françaises et des entreprises membres du 1% for the planet.

France

PLF 2026 : LE TAUX D'IS DES PME REHAUSSÉ ?

Depuis 2022, les PME bénéficient d'un taux d'impôt sur les sociétés à un taux plus faible que les autres sociétés (15% dans la limite d'un bénéfice de 42.500 € pour les exercices clos au 31 décembre 2022). Ce plafond de 42.500 € pourrait être rehaussé à 100.000 € grâce à un amendement déposé par le groupe PS et adopté par les députés au PLF 2026. L'exposé des motifs précise que cet amendement vise à corriger les déductions opérées par certaines grandes entreprises qui ne paieraient pas le taux réel de 33,3% d'imposition sur le bénéfice fiscal. Le texte doit encore être voté par le Sénat et probablement devant une commission mixte paritaire

PACTE DUTREIL : LES PROPOSITIONS DU NOTARIAT.

Instauré en 2003 pour faciliter la transmission des entreprises familiales et assurer leur pérennité, le dispositif du Pacte Dutreil, « s'est alourdi, empâté au fil du temps et des lois de finances, devenant difficilement lisible pour les entrepreneurs et parfois même leurs conseils », estime le conseil supérieur du notariat. S'appuyant sur une enquête menée en début d'année auprès de 654 notaires et sur des travaux de plusieurs mois conduits par son Institut d'études juridiques, le Conseil supérieur du notariat, en responsabilité émet plusieurs propositions destinées à consolider et pérenniser le dispositif du pacte Dutreil. Il est ainsi proposé de :

- revoir la notion d'utilité des biens inscrits au bilan pour mieux apprécier le caractère professionnel des actifs ;
- maintenir un seuil de prépondérance de ces actifs, mais le renforcer de 50% à 70% (et ce, compris la trésorerie) pour assurer une nécessaire souplesse dans la gestion de l'entreprise ;
- établir une présomption d'utilité de la trésorerie liée à l'activité opérationnelle de l'entreprise, selon des critères objectifs et lisibles. « Les exigences légales liées aux fonctions de direction et de durée d'engagement et de conservation ont vocation à évoluer », estime aussi le notariat qui propose :
- d'ouvrir la gouvernance du groupe familial majoritaire au capital pour permettre l'exercice d'une fonction de gouvernance capitalistique ;
- de renforcer la durée de l'engagement individuel de conservation de 4 à 6 ans. Cette proposition consensuelle d'augmenter la durée de l'engagement individuel de 50% vise à renforcer l'ancrage à plus long terme des bénéficiaires au capital de l'entreprise. Cet engagement s'ajoute à l'engagement collectif de 2 ans. Le notariat demande enfin la suppression de certaines obligations déclaratives ne présentant aujourd'hui plus d'intérêt pour l'information de l'administration, mais toujours susceptibles d'entraîner des sanctions en cas d'omission.

en bref

COLLECTIVITÉS

Déserts médicaux : la réponse ciblée du châillonnais

Côte-d'Or. En juin dernier, le ministère de la santé mettait en lumière 151 zones prioritaires identifiées pour la mise en œuvre de la mission de solidarité obligatoire des médecins libéraux. En Côte-d'Or, des élus agissent pour endiguer leurs déserts médicaux. Démonstration dans le nord du département.



Un zonage réalisé chaque année par l'agence régionale de santé identifie les déserts médicaux nécessitant une intervention prioritaire. Pour dresser cette photographie, l'ARS prend en compte le nombre de médecins ainsi que leur âge, leur renouvellement, le bassin de vie ou encore le flux des patients. « Les déserts médicaux sont des territoires où on n'arrive pas à avoir 2,5 consultations ou visites par habitant et par an chez un généraliste de moins de 60 ans », résume Aline Guibelin, directrice territoriale de l'ARS Côte-d'Or. Dans le département, 15 % de la population vit dans un désert médical contre 37 % en France et 44 % en région avec des départements plus touchés comme la Nièvre, l'Yonne ou encore la Haute-Saône.

En Côte-d'Or, le Châtillonnais mais aussi les communes de Montbard, Venarey-les-Laumes, Saulieu ou encore le bassin d'Auxonne s'inscrivent comme des déserts médicaux. Si cette notion concerne souvent les zones rurales, les quartiers prioritaires de la ville peuvent aussi manquer de médecins. « En 2022, un médecin de la Fontaine d'Ouche est parti sans être remplacé, créant des difficultés puisque les autres médecins étaient déjà saturés. Nous avons mené un travail collectif avec la ville de Dijon et les professionnels de santé ou encore la CPAM pour répondre à la situation. » Aline Guibelin souligne le travail engagé par la mairie qui a rénové un local pour accueillir des médecins quelques heures chaque semaine. « Nous avons financé du temps de coordination. Les nouveaux médecins sont peu à peu venus, appuyés par des médecins seniors. Ça a conduit à l'installation de trois généralistes. » En zone d'intervention prioritaire, les médecins peuvent prétendre à une aide à l'installation de 50.000 €.

UN PACTE GOUVERNEMENTAL

À travers le pacte de lutte contre les déserts médicaux de juin 2025 sous le gouvernement Bayrou (lire



Jérémie Brigand, président de la communauté de communes du Pays Châtillonnais. Crédit : DR.

également ci-contre), l'Etat, par le biais de l'ARS, crée des lieux de consultation en fonction de données complémentaires comme les affections longue durée ou le temps de trajet routier jusqu'aux urgences. Concrètement, Baigneux-les-Juifs, Aignay-le-Duc, Rouvray et Liernais profiteront de médecins solidaires. « Les médecins, des profils de médecins qui ont eux-mêmes vécu en milieu rural ou des pré-retraités, touchent 200 € par jour et ont des facilités administratives. » Le plus dur reste toutefois de susciter l'engouement. « Nous n'avons reçu aucune candidature, regrette Jérémie Brigand, président de la communauté de communes du Pays Châtillonnais, alors j'ai pris les devants. »

DU BESOIN À L'ACTION CONCRÈTE

En début d'année 2025, son territoire étendu ne comptait que sept médecins pour 21.000 habitants mais trois généralistes ont depuis rejoint le Châtillonnais. « J'ai fait du démarchage téléphonique, des heures durant, pour finalement trouver un médecin libéral de Haute-Marne venu s'installer en avril. » La collectivité a également choisi d'embaucher deux médecins. Bien que le prix des consultations revienne à la communauté de communes et malgré une aide de 20.000 € de l'ARS, le reste à charge



Le futur centre de dialyse du châillonnais (1,1 M€) devrait éviter aux patients de devoir se rendre à Dijon pour réaliser les dialyses. Grâce à cet investissement, Jérémie Brigand, président de la communauté de communes du Pays châillonnais, souhaite réduire la fatigue des malades et renforcer l'écosystème médical. Crédit : JDP.

est évalué à 40.000 € par an et par praticien. « Nous avons choisi d'offrir un système de soin aux habitants. C'est un choix politique fort que nous faisons. Nous ferons la première permanence à Baigneux-les-Juifs et nous réfléchissons à aller dans d'autres communes. »

L'Élu a développé d'autres stratégies. La première pierre d'un futur centre de dialyse capable d'accueillir une vingtaine de patients devrait être posée dans les prochains mois. « Pour l'instant, les patients du Châtillonnais se rendent à Dijon. » Grâce à cet investissement de 1,1 M€, Jérémie Brigand souhaite réduire la fatigue des malades et renforcer l'écosystème médical.

D'AUTRES OUTILS DANS LA MALETTE

L'Etat tente de déployer d'autres outils comme la télémedecine. « L'ARS dispose d'un fonds pour équiper les professionnels. Nous ne voulons pas nous trouver dans une situation de zéro solution. » Aline Guibelin insiste également sur le rôle des hôpitaux de proximité de Saulieu, Seurre, Châtillon-sur-Seine ou encore Auxonne. « Nous leur demandons de travailler avec de plus grandes structures pour mettre en place des consultations avancées sur certaines spécialités. » Le dispo-

stif consiste à pallier le manque de spécialistes sur un territoire avec une expertise à distance.

Mais Aline Guibelin met l'accent sur la nécessaire attractivité du territoire afin de garantir une installation durable des médecins. « Un professionnel s'installe à 33 ans en moyenne. À cet âge, il a souvent une vie de famille et donc cherche une école pour les enfants et un emploi pour son conjoint. » Dans le cadre des contrats locaux de santé, sept en Côte-d'Or, l'ARS participe au cofinancement d'un poste d'animateur santé pour travailler sur la diminution des inégalités. Alors que certains territoires souffrent de l'absence de médecins, la France n'a pourtant jamais eu autant d'étudiants dans

la discipline. « Un médecin formé à Dijon sur deux finit par quitter la région. Il faut travailler pour qu'ils restent. » Pour attirer de nouveaux professionnels avant même la fin de leur formation, la communauté de communes du Pays Châtillonnais se rend dans les amphithéâtres pour proposer une bourse de 700 € par mois aux étudiants futurs médecins, dentistes et orthophonistes. En contrepartie, à l'issue de leur cursus, les jeunes diplômés doivent exercer sur le territoire pendant une durée équivalente à celle de la bourse. À défaut, ils doivent rembourser l'argent versé. Deux orthophonistes se sont installés grâce à ce système.

Nadège Hubert

Un cadre pour lutter contre le désert médical

Le Pacte de lutte contre les déserts médicaux de juin 2025 formalise quatre lignes directrices pour tenter de résorber la fracture territoriale entre zones dotées et tendues en termes d'accès aux soins :

- ♦ Diversifier l'origine géographique et sociale des étudiants en permettant à plus de jeunes d'accéder aux études de santé, sur l'ensemble du territoire ;
- ♦ Déployer un principe de solidarité de l'ensemble de la communauté médicale afin de développer l'offre de soins dans les territoires les plus critiques ;
- ♦ Moderniser et simplifier les organisations entre les professionnels de santé et unir les compétences pour soigner davantage de patients ;
- ♦ Avec les élus locaux, créer des conditions d'accueil attractives pour les étudiants et les professionnels de santé sur tout le territoire.

Yonne. La commune relance son appel à projets 2026 dans le cadre du Contrat de ville. Associations, bailleurs et collectivités ont jusqu'au 12 décembre 2025 pour proposer des actions en faveur de la jeunesse, de la parentalité ou du cadre de vie.

Joigny : un appel à projets pour donner souffle et sens aux quartiers



A Joigny, l'engagement de proximité se traduit souvent en initiatives concrètes. Et pour les encourager, la municipalité renouvelle chaque année son appel à projets dans le cadre du « contrat de ville ». Ce dispositif, piloté par l'État et les collectivités, vise à réduire les inégalités sociales dans les quartiers prioritaires - en particulier celui de la Madeleine, identifié comme zone sensible. « *Le rôle du Contrat de ville, c'est de permettre à des associations, des structures ou des collectivités de proposer des projets sur ces quartiers afin de corriger les inégalités sociales* », explique Linda Guedjali, conseillère municipale en charge de la réussite éducative.

L'enveloppe globale de l'appel à projets avoisinait 100.000 € en 2025, un montant encore en discussion pour 2026. Près de 80 % de la somme provient de subventions publiques, principalement de l'État, le reste étant financé par la ville. Une partie des fonds est aussi alimentée par la Taxe foncière sur le bâti (TFPB), versée par les bailleurs sociaux. Ces derniers peuvent bénéficier d'un abattement fiscal de 30 % s'ils participent au financement

d'actions dans le cadre du Contrat de ville. « *C'est un levier économique intéressant : tout le monde y gagne. Les bailleurs réduisent leurs impôts, la ville soutient des projets utiles, et les habitants profitent directement des retombées sur le terrain* », souligne l'élue.

PRIORITÉS LOCALES ASSUMÉES

Les orientations 2026 confirment les priorités déjà amorcées : soutien à la parentalité, accompagnement scolaire, jeunesse, transition écologique et sérénité publique. Ces thèmes guident la sélection des projets. « *On soutient des actions cohérentes, bien présentées et surtout centrées sur les habitants du quartier* », précise Linda Guedjali. Chaque dossier doit démontrer son utilité sociale et son ancrage local. Le financement peut couvrir jusqu'à 80 % du coût total, les 20 % restants étant à la charge du porteur de projet, souvent via des fonds propres ou la valorisation du travail des bénévoles. La possibilité de financer un projet sur trois ans, sans avoir à reformuler une demande chaque année. « *Ça permet de consolider les initiatives à long terme et d'éviter de perdre de l'énergie dans la paperasse* », ajoute l'adjointe. Une manière aussi d'inscrire la politique de la ville dans la durée.



Une quarantaine de projets sont financés chaque année dans le cadre du Contrat de ville : chantiers jeunes, lutte contre le harcèlement scolaire, permis de conduire, ateliers vélo, voyages solidaires ou séjours pour les seniors. Crédit : JDP.

Concrètement, une quarantaine de projets sont financés chaque année dans le cadre du Contrat de ville : chantiers jeunes, lutte contre le harcèlement scolaire, permis de conduire, ateliers vélo, voyages solidaires ou séjours à la mer pour les seniors. « *C'est très diversifié ! On essaye d'avoir un équilibre entre jeunesse, familles et*

personnes âgées. L'idée, c'est que tout le monde y trouve sa place et participe à la vie du quartier. » Si le Contrat de ville reste un outil clé pour soutenir la cohésion sociale, il s'articule aujourd'hui avec un autre levier, la cité éducative. Ce label national, dont Joigny bénéficie sur l'ensemble de son territoire, apporte une enveloppe

complémentaire de 200.000 € par an pour soutenir des projets éducatifs. « *L'éducation, c'est la base : on mise sur la jeunesse, sur l'avenir. Le label a été un vrai tremplin pour imaginer de nouveaux dispositifs* », confie Linda Guedjali.

Enzo Beaudet

Région BFC. À l'occasion du World Nuclear Exhibition (WNE), rendez-vous mondial des acteurs du nucléaire civil qui se tient du 4 au 6 novembre à Paris Nord Villepinte, la région BFC affirme son soutien stratégique à la filière industrielle nucléaire par la signature d'une convention.

À Paris, la région BFC renforce son engagement dans la filière nucléaire



Mercredi 5 novembre, sur le stand Nuclear Valley BFC, du World Nuclear Exhibition, la région officialise la signature de la convention du Programme excellence opérationnelle nucléaire, en partenariat avec GIFEN Services, Nuclear Valley et Framatome, en présence de Jean-Claude Lagrange, conseiller régional délégué à l'économie, de Bernard Fontana, Pdg d'EDF, et de Sébastien Martin, ministre de l'Industrie. Ce programme ambitieux, soutenu à hauteur de 250.000 € par la région, vise à structurer une grappe pilote d'entreprises industrielles régionales pour répondre aux exigences croissantes de qualité et de sûreté dans le secteur nucléaire. Ils s'inscrivent dans une dynamique de transformation industrielle, en lien avec la feuille de route auto-



mobile 2025-2027, et permettra à neuf entreprises de renforcer leur compétitivité et leur diversification vers des marchés exigeants tels que le nucléaire et l'aéronautique, mais également d'être plus performantes sur leurs marchés actuels. Par ailleurs, le stand Nuclear Valley BFC, cofinancé par la région, accueillera une trentaine d'entreprises régio-

nales pour des rendez-vous B2B dans un espace dédié, favorisant les échanges et les opportunités de développement. La région Bourgogne Franche-Comté, aux côtés de la région Auvergne Rhône-Alpes, finance le pôle de compétitivité Nuclear Valley, seul pôle français exclusivement dédié aux filières du nucléaire civil et de défense,

labellisé par l'État pour la phase V (2023-2026). « *Depuis plus de deux décennies, la région BFC soutient activement le développement de la filière industrielle nucléaire, y compris durant les périodes de ralentissement industriel. Ce soutien trouve sa traduction par la présence du siège de Nuclear Valley à Chalon-sur-Saône et la structuration d'un écosystème régional fort, deux preuves concrètes de l'ancrage du nucléaire dans notre territoire*, affirme Jérôme Durain, président de la région BFC. *Le nucléaire est une filière stratégique pour notre région. En soutenant l'excellence industrielle et l'innovation, nous affirmons notre volonté de faire de la Bourgogne Franche-Comté un acteur incontournable de la transition énergétique et de la souveraineté industrielle française* ».

Frédéric Chevalier

en bref

Région BFC

LA BFC FAIT SA PROMO À PARIS. La BFC et ses territoires partenaires invitent les Franciliens à une journée de rencontres et d'échanges pour découvrir toutes les opportunités de vie, d'emploi et d'installation en Bourgogne-Franche-Comté le samedi 29 novembre à partir de 12h30 au Cyclone studio (Paris 13^e). L'événement est organisé dans le cadre du premier programme d'attractivité résidentielle régional en France, initié par la Région Bourgogne Franche-Comté, et intitulé « Franchement bien en Bourgogne Franche-Comté » qui vise à attirer de nouveaux talents vers les 34 territoires partenaires. Outre la région BFC, les visiteurs pourront échanger avec des représentants des départements de La Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne ainsi que des EPCI, métropoles et agglomérations de Vesoul, Migennes, Tonnerre, Grand Charolais, Val de Morteau, Grand Besançon et PETR Auxois Morvan. Depuis septembre 2024, ce sont déjà 10.000 personnes qui se sont inscrites sur la plateforme dédiée.

♦ [venez-vivre-en-bourgogne-franche-comte.fr](https://www.venez-vivre-en-bourgogne-franche-comte.fr)



Région BFC. Associant entreprises, laboratoires et établissements de santé régionaux, le projet i-NanoT ambitionne de positionner la BFC au cœur de la nanomédecine de demain.

I-NanoT : Faire de la BFC un leader de la nanomédecine

Bourgogne
La nanomédecine représente une révolution pour la santé en exploitant les propriétés uniques des structures nano-métriques, permettant de concevoir des traitements plus précis et plus efficaces pour des maladies comme le cancer, les troubles cardiovasculaires, ou encore certaines infections et inflammations. Au cœur de l'innovation i-NanoT se trouvent les nanovecteurs. Ces outils transportent les médicaments directement vers leur cible, réduisant les effets secondaires et augmentant l'efficacité des traitements. Ces nanovecteurs peuvent libérer progressivement la molécule active ou être activés par des signaux physiques, chimiques ou biologiques. Certains d'entre eux jouent un rôle double, servant à la fois de traitement et d'outil de diagnostic : c'est ce qu'on appelle le théranostique. « Par exemple, nos équipes développent des nano-particules innovantes, éventuellement marquées avec des atomes radioactifs permettant de visualiser et de traiter les cancers à fort besoins médicaux non-satisfaits, avec une approche intégrée et toujours connectée à la clinique pour en accélérer le transfert aux patients », explique Bertrand Collin, radiopharmacien au CGFL à Dijon.

L'objectif stratégique du projet i-NanoT est de poser les bases méthodologiques nécessaires au développement de ces nanovecteurs tout



PHOTO D'ILLUSTRATION FREEPIK

en assurant leur stabilité, leur reproductibilité, et leur passage à l'industrialisation.

RÉVOLUTION MÉDICALE ET INDUSTRIELLE

I-NanoT vise à structurer la filière nanomédecine régionale pour en faire un territoire de référence dans ce domaine en plein essor. Ce programme est porté par un consortium d'excellence et une synergie public-privé inédite, fédérant une chaîne de valeur complète, du laboratoire au patient, permettant de transformer la recherche académique en innovations cliniques et industrielles. Il regroupe deux universités (UBE et UMLP), six laboratoires de recherche (ICB, ICMUB, CTM, Right, Femto-ST et LCE), deux établissements de

santé (CGFL et CHU Dijon), deux partenaires supports (SATT Sayens et Technopôle Santenov) et trois partenaires industriels (SON SAS, Vivexia et Delpharm). « i-NanoT, c'est avant tout la volonté de bâtir ensemble une filière d'avenir. Ce projet, c'est l'union de la recherche et de l'industrie pour apporter des solutions concrètes grâce aux nanotechnologies », appuie Jérémie Paris de SON SAS. Cet effort est soutenu par l'Union européenne, faisant d'i-NanoT l'un des investissements les plus importants en nanomédecine dans la région. Le projet bénéficie d'un budget global de 18,4 M€, dont 15,6 M€ sont financés par le programme européen Feder. Ces fonds sont essentiels pour répondre aux défis de l'industrialisation,

notamment via la mise en place de procédures pilotes « kilolab » pour la production de lots à l'échelle pré-industrielle. L'ambition est de produire des nanovecteurs théranostiques normalisés et commercialisables, afin de positionner la région comme un leader européen d'ici 2030. Avec un marché mondial de la nanomédecine évalué à 494 Mds \$ en 2026, les retombées locales pourraient être considérables : une augmentation de 30 % du chiffre d'affaires des entreprises impliquées est envisagée, ainsi que la création de près de 100 emplois ETP en BFC et la montée en compétences locales via la création de nouvelles offres de masters.

Frédéric Chevalier

en bref

Côte-d'Or

LES CLIMATS À L'UNESCO... ET APRÈS ?



À l'occasion des 10 ans d'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne sur la Liste du patrimoine mondial, l'Association des Climats organise trois journées de partages et de débats autour de la préservation et de la transmission de l'héritage culturel des sites viticoles inscrits au Patrimoine mondial. Depuis la démarche d'inscription, la compréhension du site inscrit a grandi, permettant d'accompagner sa gestion sur des sujets aussi variés que l'adaptation au changement climatique, la préservation architecturale des différents patrimoines, la place de la mémoire orale, etc. Comment ces recherches éclairent-elles l'avenir du site Patrimoine mondial ? C'est tout l'objet de ce colloque ouvert à tous. Les conférences reviendront sur ces vingt années d'acquisition de savoirs et ouvriront la réflexion sur les défis de demain, environnementaux, sociétaux, économiques, techniques et culturels, en croisant la vision des chercheurs, des experts techniques, des professionnels de la filière, des gestionnaires de sites UNESCO et de différents acteurs de territoires viticoles.

Yonne

COLLOQUE : À QUOI SERT L'ART ? Du 13 au 15 novembre, tel a été le thème retenu par l'Association des Entretiens d'Auxerre (Adeda). « Artistes, universitaires, historiens, responsables d'établissements culturels, cinéastes, auteurs interrogeront l'art sous toutes ses formes. Tables rondes, débats, projections, intermèdes artistiques inviteront à questionner les ressorts de la création, à se demander si l'art peut soigner, vendre, jouer un rôle en prison, à comprendre à quoi sert un musée, à remettre en perspective le rôle de l'État ou encore à soulever la question de l'appartenance (et de la restitution) des œuvres », précisent les organisateurs. Parmi la quarantaine d'intervenants conviés, seront présents au théâtre d'Auxerre l'ancien ministre de la Culture Jacques Toubon, le politologue Pascal Perrineau et l'ethnologue Pascal Dibie. Un hommage sera rendu à Boualem Sansal - « détenu en Algérie depuis un an, et condamné à cinq ans de prison, l'écrivain franco-algérien paie de sa liberté son combat pour un art éveillé de conscience, qui résonne particulièrement avec le thème de ces Entretiens » - ainsi qu'aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.

Yonne. Auxerre investit 16,4 M€ dans la construction d'une nouvelle cité scolaire à Sainte-Geneviève. Ce projet, soutenu par l'ANRU, s'inscrit dans un vaste programme de rénovation urbaine de 135 M€, destiné à redynamiser les quartiers périphériques et à renforcer leur attractivité.

À Sainte-Geneviève, l'école au cœur du renouveau urbain



C'est un chantier emblématique du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain à Auxerre. Dans le quartier Sainte-Geneviève, à Auxerre, la future cité scolaire doit sortir de terre à l'horizon 2028, à l'emplacement de l'ancien phare, dont la démolition s'est achevée début 2025. Ce nouvel équipement public, capable d'accueillir 360 élèves, regroupera une école maternelle, une école élémentaire, un restaurant scolaire, un accueil périsco-

laire, un centre médico-scolaire et un espace dédié à l'aide aux devoirs.

Pour la Ville d'Auxerre, qui mobilise 16,4 M€ TTC, dont 5,6 M€ subventionnés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, il s'agit d'un investissement stratégique. Le quartier, longtemps perçu comme enclavé, doit y trouver un nouveau souffle, renforcé par la construction de logements, la requalification des espaces publics et la création de services de proximité. Au-delà de la symbolique, le chantier constitue un moteur économique local.

La construction mobilise plusieurs entreprises du BTP, des architectes et des bureaux d'études du territoire. À moyen terme, la cité scolaire contribuera aussi à l'attractivité résidentielle du secteur. « Une école moderne et bien intégrée attire des familles, fait remonter la valeur immobilière et redonne confiance aux habitants », souligne un acteur du logement social.

AMÉNAGEMENT DURABLE

Ce rôle de catalyseur fait de la cité scolaire un investissement socialement rentable, pensé pour générer des

effets durables sur l'économie locale.

Deux projets architecturaux sont actuellement soumis à la consultation des habitants : le projet bleu et le projet rose. Chacun incarne une approche différente, mais tous deux répondent à une même exigence : construire une école du XX^e siècle, ouverte, durable et fédératrice. Le projet bleu mise sur une architecture douce, à échelle humaine, avec des toitures à deux pentes, des façades en bois et un grand parvis central. Son ambition : réintroduire la nature en

ville et créer un « deuxième poumon vert » au cœur du quartier. Construit à partir de matériaux biosourcés – bois et isolant en paille –, il s'inscrit dans une démarche de frugalité énergétique et de sobriété carbone. Le projet rose, lui, se distingue par son belvédère panoramique et son mail piéton, véritables articulations urbaines reliant l'école, les habitants et la ville. Avec ses toitures végétalisées et ses façades vitrées, il propose un dialogue entre l'architecture et le paysage, tout en préservant la tranquillité des espaces scolaires.

Quel que soit le lauréat, la démarche illustre la volonté de la municipalité d'intégrer des critères environnementaux et sociaux dans la commande publique. En 2028, lorsque les premiers élèves franchiront les portes de cette école nouvelle génération, c'est tout un quartier qui entrera dans une nouvelle ère « où l'investissement public ne se mesure pas seulement en mètres carrés construits, mais aussi en valeur sociale, environnementale et économique créée pour l'avenir d'Auxerre ».

Enzo Beaudet

ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE
120€

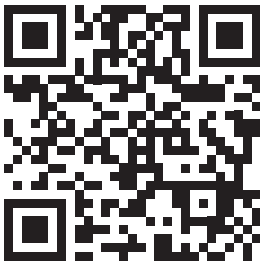


NOTRE OFFRE D'ABONNEMENT

☐ Je m'abonne pour 1 an au prix de 120 €
Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : <https://journal-du-palais.fr>
Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.



Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À : Journal du Palais - Service abonnement - 2B Avenue de Marbotte – 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 – abonnement.jdp@legalnet.org - www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.



Opinions

Il faut préserver les missions locales

Lettre ouverte d'Hamid El Hassouni, président de la mission locale de l'arrondissement de Dijon

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une baisse très importante du financement du réseau des missions Locales (- 13 %). Dans un contexte économique déjà dégradé, les jeunes risquent d'être les premiers touchés par cette baisse.

Concernant le territoire de la Mission locale de l'arrondissement de Dijon, c'est 18 % de baisse, soit 500.000 € minimum !

Le réseau des missions locales constitue aujourd'hui le premier réseau d'acteurs pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes avec plus d'1 million de jeunes accompagnés chaque année. Ce sont 6.800 lieux d'accueil sur l'ensemble du territoire, qui constituent le premier service de proximité, dans nos collectivités, où le maintien de l'accès aux droits reste un défi quotidien. La mission locale

de l'arrondissement de Dijon est présente sur les 9 EPCI et la métropole du territoire, accompagne 6.000 jeunes chaque année et nous avons un taux de retour à l'emploi des jeunes de 50 %, soit un accompagnement de qualité, et efficace !

Présidées par les élus locaux, les missions locales sont aujourd'hui un outil de développement économique et de cohésion sociale indispensable.

Je me permets de vous alerter sur les conséquences extrêmement néfastes pour l'emploi des jeunes et le fonctionnement des missions locales du projet de loi de finances pour 2026, actuellement en cours d'examen au Parlement.

Concrètement, cette baisse aurait pour impact la suppression de 20 % des postes, soit 14 salariés, après avoir encaissé en 2025 une baisse 9 %, nous avons activé des leviers d'économie, de

gestion, et nous sommes désormais au bout de ces possibilités.

Si le sacrifice de la jeunesse est un choix, c'est une erreur, nous bâtissons chaque jour avec eux l'avenir et notre rôle est de maintenir encore un lien avec la jeunesse, qui est en souffrance comme jamais, qui doute de l'avenir de son pays, qui se questionne, mais qui est prête à relever de nombreux défis grâce à notre accompagnement, notre soutien, notre présence.

Personne d'autre que la mission locale ne fait ce qui est réalisé sur le terrain, avec une telle baisse, nous laisserions au bord de la route 1.500 jeunes sur notre territoire, je suis convaincu que cela n'est pas acceptable.

Nous comprenons les besoins d'économie, et nous avons déjà participé fortement à la solidarité nationale.

Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

Poupées de Shein



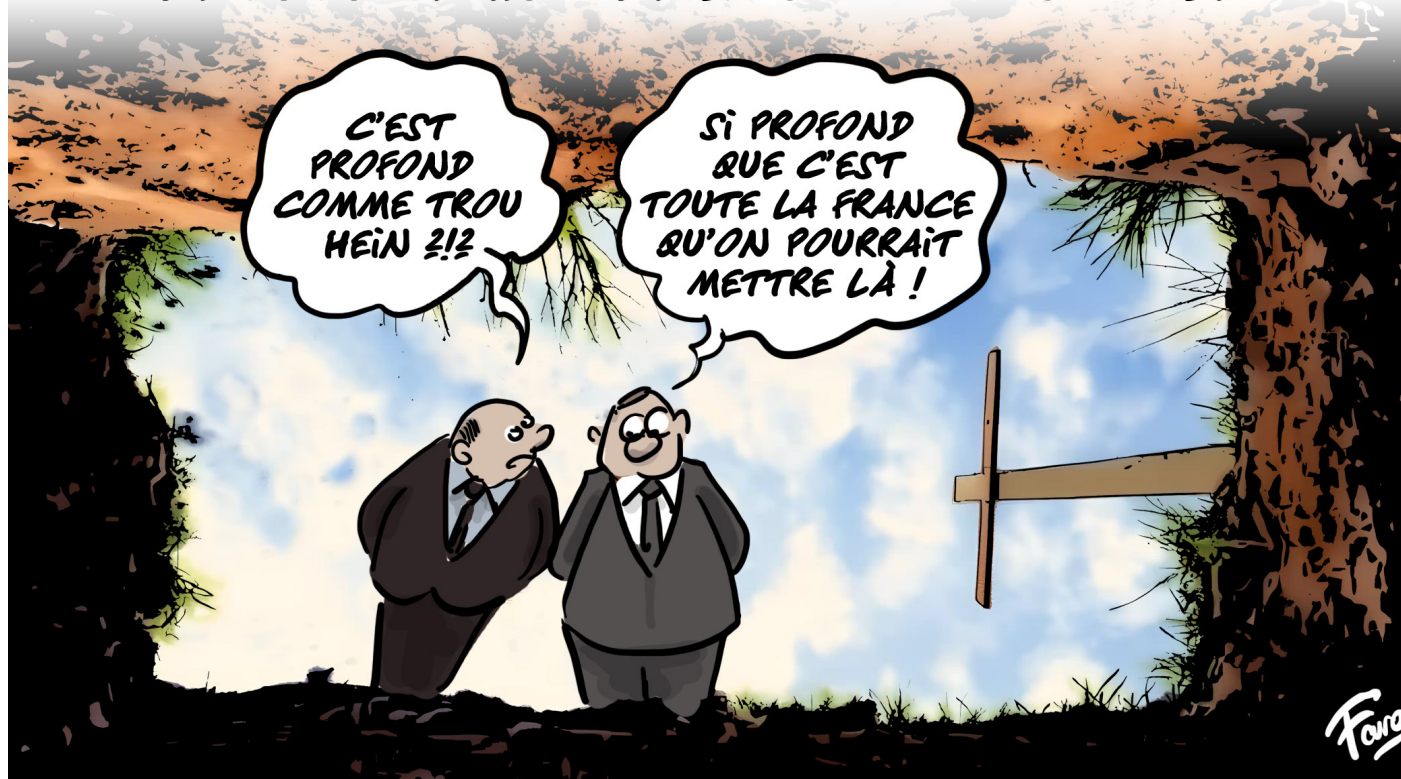
À moins de vivre dans une grotte, vous n'avez pu échapper au scandale des poupées sexuelles à caractère pédopornographique vendues sur la marketplace du spécialiste de l'ultrafast fashion chinois Shein. Visage de petite fille aux grands yeux mi-apeurés, mi-soumis, corps d'enfant et ours en peluche dans les bras, la chose était décrite comme « *jouet de masturbation masculine avec corps érotique et vrai vagin et anus* ». À vomir.

Dès son signalement à la DGCCRF, l'objet a été retiré de la vente, une plainte déposée, les sites chinois de vente en ligne (Shein, AliExpress, Wish et Temu, les quatre cavaliers de l'Apocalypse du commerce digital) pointés du doigt et notre ministre de l'Économie, Roland Lescure, s'est fendu d'une déclaration dont la radicalité laisse pantois. Tremblant d'indignation, il a assuré qu'il demanderait l'interdiction d'accès de Shein en France s'il vendait à nouveau des poupées sexuelles à caractère pédopornographique. Ouh la la quelle violence dans le propos ! Ça a dû drôlement trembler du côté de Singapour (où Shein a délocalisé son siège social l'année dernière) ou à Hangzhou où Jack Ma a bâti l'empire AliExpress ! Shein a immédiatement juré ses grands dieux qu'il allait collaborer avec la justice, son porte-parole en France courant les plateaux pour tenter, sans succès en ce qui me concerne, de nous convaincre que Shein est limite une victime dans cette histoire, ce n'est pas lui qui fabrique, hein, il se contente de vendre...

Cette affaire, au-delà de son caractère sordide, devrait nous amener à réfléchir à l'essence même de ce commerce mondialisé et à sa brutalité. Là, c'est presque trop facile : l'incarnation de sa violence par cette poupée sexuelle fillette est tellement évidente, tellement premier degré que son obscénité nous éclabousse. Mais au final, acheter sur Shein ou ailleurs des produits fabriqués à l'autre bout du monde dans des conditions atroces par des humains maltraités, puis transportés en saignant la planète, uniquement dans le but d'assouvir nos désirs de consommateurs, est-il plus moral ? Gningningnin, répondront les grincheux, acheter un t-shirt Shein ou un jouet sexuel pédopornographique c'est pas pareil ! Bah si. Pour monsieur Jack Ma ou monsieur Donald Tang (dirigeant de Shein), c'est exactement pareil. Si certains achètent, ils vendent, ça s'appelle la loi du marché, et c'est la seule morale qui compte. Vous en doutez ? Après ce scandale, Frédéric Merlin, patron de SGM qui possède le BHV, aurait pu renoncer à y installer un corner Shein comme il le claironne depuis des semaines. À la place, il fait placarder rue de Rivoli une immense affiche où le voit tout sourire aux côtés de Donald Tang avec le slogan « *L'affiche qu'on n'aurait pas dû faire* ! ». En effet. Si les scrupules et la morale guidaient les trajectoires de ces messieurs plutôt que le profit, on n'aurait pas dû voir cette affiche qui salit de son indécence la vénérable façade et le dôme Art Nouveau du BHV. Le 5 novembre, Shein y a ouvert son corner, comme prévu. Et je ne doute pas que, quelque part en Chine, des gens fabriquent des poupées sexuelles pour permettre à quelques détraqués occidentaux de satisfaire leurs désirs malades et quelques milliardaires asiatiques de s'en foutre plein les poches. Quant à moi, je prends congé, j'ai la nausée qui me submerge...

Le regard de Faro

LES DÉPUTÉS SE PENCHENT SUR LE PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

COLLECTIVITES
TERRITORIALES

ENTREPRISES
SOCIALES POUR
L'HABITAT

ETABLISSEMENTS
PUBLICS

le Journal du Palais

est habilité
à publier
vos annonces
judiciaires
et légales

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp
@legalnet.org

ABONNEMENTS

03.80.68.25.55.
abonnement.jdp
@legalnet.org

PUBLICITÉ

03.80.68.23.68.
regiepublicitaire.jdp
@legalnet.org

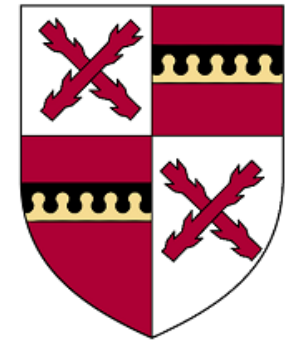
RÉDACTION

03.80.68.23.67.
redaction.jdp
@legalnet.org

DIRECTION

03.80.68.23.69.
direction.jdp
@legalnet.org

Procédure adaptée



Commune de COLLONGES ET PREMIERES

Avis d'appel public à la concurrence

Procédure adaptée (Article 28 du Code des Marchés Publics)

- 1 - Identification de l'organisme qui passe le marché : COMMUNE DE COLLONGES ET PREMIERES, 1 Rue Beire le Fort - 21110 COLLONGES LES PREMIERES. Téléphone 03.80.31.28.14 - Courriel : collonges.mairie@wanadoo.fr
- 2 - Correspondant : Monsieur Le Maire.
- 3 - Procédure de passation : Marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).
- 4 - Objet de la consultation : Programme 2025 - Remplacement chaudière fioul par des PAC Air/Eau.
- 5 - Nombre et consistance des lots : lot unique.
- 6 - Date prévisionnelle de réalisation des travaux : Mars/ Avril 2026.
- 7 - Critères de choix des offres : Offre économiquement et techniquement la plus avantageuse après analyse des offres.
- 8 - Date de limite de réception des offres : Vendredi 28 Novembre 2025 à 16h.
- 9 - Renseignements d'ordre administratif / technique auprès de : Monsieur Le Maire au 06.14.76.72.15 / Monsieur le 1^{er} adjoint au 07.77.04.30.51 - Mairie - 21110 COLLONGES ET PREMIERES. Téléphone 03.80.31.28.14 - Courriel : collonges.mairie@wanadoo.fr
- 10 - Date de d'envoi à la publication du présent avis : 31 Octobre 2025.
- 11 - Les candidats intéressés par le présent marché peuvent recevoir le dossier de consultation sur simple demande par courrier. Le dossier peut être téléchargé sur <http://www.ternum-bfc.fr> (réf. CHAUFFAGE2025).
- 12 - Le dossier de consultation des entreprises est délivré gratuitement aux entreprises qui en font la demande. L2505478

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco
Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations
Représentant légal et directeur de la publication : Michel GUYOMARD
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €
Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SARL LA LIB /
SAS G FOOD

Suivant acte reçu par Maître LAUREAU le 27/10/2025, enregistré au SPFE DIJON I, le 30 octobre 2025, dossier 2025 46266, réf 2104P01 2025 N 2566, contenant : cession de fonds de commerce

Par la SARL LA LIB au capital de 79.000 €, siège à DIJON, 5 avenue Garibaldi, RCS DIJON 529 487 712

Au profit de la SAS G FOOD, au capital de 1.000 €, siège à DIJON, 5 avenue Garibaldi, RCS DIJON 992 405 894

D'UN FONDS DE COMMERCE de restauration rapide sis et exploité à DIJON, 5 avenue Garibaldi connu sous le nom commercial KING MARCEL

Moyennant le prix de 250.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 206.450 € et aux éléments corporels pour 43.550 €

Entrée en jouissance : 27/10/2025.

Les oppositions seront reçues chez Maître PÉRON, notaire à DIJON, 23 rue Jacques Cellerier, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour avis.

L2505472

CONSTITUTION

DE SOCIETE



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

BPC

Par acte SSP du 29/10/2025 il a été constitué la société BPC, Société à responsabilité limitée, au capital de 1.500 €, siège social : 36 Avenue Jean Jaurès - 21150 VENAREY LES LAUMES. Objet : Installation entretien et réparation en plomberie chauffage durée : 99 ans, gérant Monsieur Thibaut Laurent Roger BOUCANSAUD demeurant 3 Place sur Craie - 21140 MASSINGY-LES-SEMUR, immatriculation au R.C.S. de DIJON. L2505497

SCI JUNA IMMO

Avis est donné de la constitution de la société SCI JUNA IMMO, au capital de 1.000 €.

Siège : 19 boulevard Eugène Spuller - 21000 DIJON.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1.000 €.

Les parts sociales sont cessibles sous réserve d'agrément dans tous les cas.

Gérant : Monsieur Nathan LELIEVRE, demeurant 27 rue des Iris - 21800 NEUILLY CRIMOLOIS. L2505499

M. O. P Immo

Par acte SSP du 3 octobre 2025, il a été constitué une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : M. O. P Immo. Siège social : 21 rue Du Puits - 21610 MONTIGNY-MORNAY - VILLENEUVE - SURVINGEANNE. Durée : 99 ans Capital : cinq cents € (500,00 €). Objet social : - L'acquisition, la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous terrains, appartements, immeubles et droits immobiliers, - La réalisation de tous travaux, notamment de construction, rénovation, aménagement sur ces biens ou droits immobiliers, - La prise de participation dans des sociétés d'investissements immobiliers notamment dans des SCPI, - Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société. - Toutes prestations para hôtelières, notamment la fourniture du petit-déjeuner, le nettoyage régulier des locaux, la fourniture du linge de maison, la réception de la clientèle. Gérance : Madame Patricia LEMOS, demeurant 21 Rue Du Puits - 21610 MONTIGNY - MORNAYVILLENEUVE - SUR-VINGEANNE Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au R.C.S. de DIJON. L2504792

Alexium group

Avis de constitution

FORME : SASU.
DÉNOMINATION : Alexium group.
SIÈGE : 6 Rue Des Naigeons 1^{er} étage - 21200 BEAUNE.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

CAPITAL : mille euros (1.000,00 €).

OBJET : - l'acquisition, la prise de participation et la gestion de parts sociales, actions et valeurs mobilières dans toute société civile ou commerciale, - la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique, - l'assistance financière, administrative, comptable et plus généralement le soutien en matière de gestion à toutes sociétés du groupe par tous moyens, - tous conseils et prestations de services.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGRÈMENT : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRÉSIDENT : Monsieur Alexandre Villain demeurant 6 Rue Des Naigeons - 21200 BEAUNE. L2504964

JAL

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société JAL, Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, Siège social : 4 rue du Général de Gaulle - 21121 FONTAINE LES DIJON. Durée : 99 ans. Objet : Restauration, brasserie, traiteur, sur place, à emporter ou en livraison. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le Président est Monsieur Laurent CHANEZ demeurant 5 Grande Rue - 70130 SAVOYEUX.

Pour avis : Le Président.

L2505549

MAISON LEROY

Société civile immobilière
au capital de 100,00 Euros
Siège social : 26 Rue de Semur
21460 ÉPOISSES

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MAISON LEROY
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 100,00 €

Siège social : 26 Rue de Semur - 21460 ÉPOISSES

Objet : La Société a pour objet : l'acquisition, la propriété, l'administration, l'attribution, la gestion par location ou autrement, la mise à disposition gratuite au profit des associés de tous immeubles, biens immobiliers et terrains, la vente de tous immeubles, biens immobiliers et terrains, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans
Gérance : Monsieur Pierre-Guillaume LEROY, pour une durée illimitée

Apports en numéraire : 100,00 €

- Apports en nature : néant

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, et quel que soit son degré de parenté avec le cédant qu'après agrément, dans les conditions prévues ci-dessous. Toutefois, les cessions de parts sociales entre un associé et toute personne morale dont il est associé unique, sont libres.

Immatriculation : R.C.S. de DIJON

Pour avis,

L2505067

TRAV'HAUT

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GILLY LES CITEAUX du 30/10/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : TRAV'HAUT.
Siège social : 14 rue des Cerisiers - 21640 GILLY LES CITEAUX.

Objet social : - les travaux en hauteur et d'accès difficiles ;

- la couverture, la zinguerie, l'entretien général des bâtiments ;
- les interventions en milieux confinés et industriels ;
- la pose d'équipements de protection individuelles et collectives.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Capital social : 1.000 €.

Gérance : M. Aram LOISON demeurant 50 rue du Général Fauconnet - 21000 DIJON et M. Quentin RICHARD demeurant 18 Grande Rue - 21700 MEUILLEY.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La Gérance.

L2505469

AM GROUPE

Par acte sous signature privée électronique du 31/10/2025, il a été constitué la société suivante :

Forme : SAS unip. Dénomination : AM GROUPE. Siège : 11 A rue du 19 mars 1962, 21200 BEAUNE.

Durée : 99 ans. Capital : 500 euros.

Objet : prise de toutes participations directes ou indirectes dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, agricoles, immobilières ou autres, créées ou à créer, quelle que soit la nature ou l'objet, par tout moyen ;

Gestion desdits titres de participations ; Activité éventuelle de société holding animatrice et mise en œuvre de la politique générale du groupe, animation des sociétés qu'elle contrôle en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique interne et notamment par la réalisation de prestations de services, conseils, études, assistance, administrative, juridique, comptable, financière, de gestion et de trésorerie. Droit de vote : Tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et inscription en compte de ses actions au jour de ladite réunion. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : pas d'agrément si associé unique ; avec agrément aux 2/3 si pluralités d'associés. Président : Antoine MALFONDET (demeurant 11 A rue du 19 mars 1962, 21200 BEAUNE).

Immatriculation au RCS de DIJON.

L2505476

Vanguard

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Rue du Golf
21800 QUETIGNY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUETIGNY du 31/10/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : Vanguard
Siège social : 1 Rue du Golf, 21800 QUETIGNY

Objet social : - L'exercice de la profession d'expert-comptable et de conseil, notamment en matière de gestion, organisation, stratégie, finance et développement des affaires, dès son inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables ;

- La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, entreprises ou groupements, existants ou à créer ; la gestion de ces participations ; l'animation et la direction de filiales ou de participations, par la fourniture éventuelle de services spécifiques, administratifs, comptables, financiers, immobiliers ou autres, ainsi que la définition de leur orientation stratégique ;

- L'acquisition, la détention, la gestion, l'administration, la location, la mise en valeur et la cession de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis ;

- La gestion de tous portefeuilles de valeurs mobilières, de titres, d'instruments financiers ou de tous autres placements et actifs financiers ; toutes opérations de trésorerie, de financement ou de placement autorisées dans le cadre de la réglementation applicable ;

Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Elle peut notamment détenir des participations dans des entreprises de toute nature sous le contrôle du conseil régional de l'Ordre dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Maxime MOINE, demeurant 1 Rue du Golf 21800 QUETIGNY, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON .

Pour avis : La Gérance.

L2505480



LILIUM

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, par acte SSP du 31/10/25 d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : LILIUM
FORME : Société par actions simplifiée

SIEGE SOCIAL : 6 B rue de Chanzy 21000 DIJON

OBJET : holding - gestion de titres de participation et de valeurs mobilières

DURÉE : 99 années

CAPITAL : 569000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que les ascendants ou descendants du cédant, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

PRÉSIDENT : Pierre VINCKEL, né le 19 décembre 1986 à Chatillon-sur-Seine (21), de nationalité française, demeurant 6 B rue de Chanzy 21000 DIJON.

IMMATRICULATION : RCS de DIJON

Pour Avis, le président.

L2505481

RCH

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Corpeau du 30 octobre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : RCH.

Siège : 40 Route de Beaune - 21190 CORPEAU.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 2.000 €.

Objet : - L'acquisition, l'administration, la mise en valeur, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers ;

- La réalisation de toutes opérations financières, mobilières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil ;

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : La société LAUREDO, société par actions simplifiée au capital de 2.000 €, dont le siège social est 40 Route de Beaune - 21190 CORPEAU, immatriculée au R.C.S. sous le numéro 992 804 328 R.C.S. DIJON, représentée par son Président Victor ROCHA.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : Le Président.

L2505546



SELARL VG CONSEIL

Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE

Avocats

10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

KSD DIJON

FORME : SAS. DÉNOMINATION : KSD DIJON. CAPITAL : 10.000 €. APPORTS : 10.000 €. SIÈGE : 21 place Darcy à DIJON (21). OBJET :

La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : La fabrication, la vente sur place, à emporter ou la livraison de tous types de produits, type restauration rapide, boissons non alcoolisées, et de manière générale : Café, restauration de tous types, sans alcool, la réalisation de toute prestation de services dans le domaine de la restauration, et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société.

DURÉE : 99 ans. PRÉSIDENT : Alexandre BLANC, 180 avenue de la division Leclerc à MONTMORENCY (95). ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix que d'actions. AGRÈMENT : Majorité des voix des associés disposant du droit de vote ; Les actions du cédant n'étant pas prises en compte pour le calcul de cette majorité. R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2505555



EPI'Flonny

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 27 rue de la République
21250 SEURRE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SEURRE (21) du 05 Novembre 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).

Dénomination : EPI'Flonny.

Siège : 27 Rue de la République - 21250 SEURRE.

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1.000 €.

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger toute activité d'exploitation d'une épicerie, le commerce et la vente au détail et en vrac de divers produits d'alimentation générale, non alimentaire et du quotidien issus de l'agriculture biologique, naturels, locaux ou provenant de circuits courts, notamment fruits et légumes, produits frais et secs, produits laitiers, produits d'épicerie fine, produits du terroir, produits régionaux, produits de boucherie et poissonnerie, boissons alcoolisées et non alcoolisées, produits d'hygiène et d'entretien, produits cosmétiques et articles de pêche.

Et plus généralement toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Laurence MARASI, demeurant 6 Impasse des Corvottes - 21300 CHENOVE.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La Présidente.

L2505551



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

ANABEN

Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 31/10/2025 a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ANABEN
Siège social : 14 Rue de la croix d'argent - 21110 COLLONGES ET PREMIERES

Durée : 99 ans

Objet : l'activité de location en meublé

Capital social : 30 000 EUROS

Apports en numéraire : 30 000 EUROS

Gérance : Mr Christophe TROUSSELOT et M^{me} Corine FAVIER, son épouse, demeurant à COLLONGES -ET-PREMIERES (21110), 14 rue de la croix d'argent.

Immatriculation : RCS DIJON.

Pour avis.

L2505501

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



Notaires

SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

RVFH
DIJON (21000), 34 A rue de Longvic

Suivant acte reçu par Maître Stéphanie CHAPUIS, notaire à DIJON, le 4 novembre 2025, il a été constitué la société civile immobilière dénommée «RVFH» ayant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE SOCIAL : DIJON (21000), 34 A rue de Longvic.
CAPITAL SOCIAL : 1000 €.
OBJET SOCIAL : La propriété et la gestion, de tous immeubles ou droits mobiliers et la prise de participation dans toute société immobilière.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.
CESSIONS DE PARTS : libre entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés.
CO-GERANCE : Monsieur Romain JEANNELLE et Madame Florence VILLEMIN demeurant ensemble à DIJON (21000), 34 A rue de Longvic.
Pour avis. Le notaire.

L2505565

Financière CHALET

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à IS SUR TILLE du 06/11/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : Financière CHALET

Siège social : 22 Rue Général Bouchu, 21120 IS SUR TILLE
Objet social : La prise de participation, la détention et la gestion de titres, d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit et quelles que soient leurs activités ;

L'activité de société holding animatrice par la définition et la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;

La participation active à la définition et à la conduite de la politique du groupe, le contrôle des filiales et la gestion de la politique stratégique des filiales ;

La prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus notamment de services de management, administratifs, juridiques, comptables, commerciaux, financiers, informatiques, techniques, de ressources humaines, de formation, d'études au profit des sociétés du groupe ;

L'exercice de mandats sociaux au sein des filiales ;

L'acquisition, la détention, la gestion et la cession de tous titres de participations, de placements financiers et d'investissements ;

L'activité de marchand de biens, incluant l'achat, la vente, l'échange, la gestion et la location de biens immobiliers (nu ou meublée), la location saisonnière, ainsi que toutes opérations liées à la mise en location de biens immobiliers ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 063 400 euros
Gérance : Monsieur Laurent CHALET, demeurant 34 Avenue CARNOT 21120 IS SUR TILLE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

L2505567

VAGE

Avis est donné de la constitution suivant acte sous seings privés du 28/10/2025, pour une durée de 99 ans, d'une SAS qui sera immatriculée au R.C.S. de DIJON, le siège social est à (21300) CHENOVE, 4 rue Berthe Roux, dénommée VAGE, et ayant pour nom commercial LES AVIATEURS, au capital de 1.000 €, ayant notamment pour objet toutes opérations commerciales se rapportant à l'activité de bar, bar dansant, restaurant, salon de thé, négoce de vins et de spiritueux, vente au détail, caviste, épicerie fine, club privé, organisation de soirée, événementiel.

La présidence est assurée par Monsieur Gabin KARADAS, domicilié à CHENOVE (21300), 4 rue Berthe Roux, qui dispose de tous pouvoirs pour engager la société à l'égard des tiers.

Madame Elise KARADAS, née ILBIN, domiciliée à CHENOVE (21300), 4 rue Berthe Roux, exerce les fonctions de directeur général.

Le droit de participer aux décisions collectives est subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective. Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente. Les cessions d'actions sont soumises à agrément.

Pour avis : Le président.

L2505568

MODIFICATION DE STATUTS



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

Créa'Carrelage 21
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social :
14 Rue Bizot - 21130 LES MAILLYS
RCS Dijon 904 551 405

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 01/07/2025 le siège social a été transféré du 14 Rue Bizot 21130 LES MAILLYS au 7 Rue des Cerisiers 39100 DOLE à compter du 01/07/2025. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 904 551 405 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de LONS LE SAUNIER.

Pour avis : La gérance.

L2503724



LTO
SASU au capital de 7 622,45 €
Siège social : 30 Avenue de la République
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
RCS de DIJON n°410 135 339

Avis de modification

En date du 28/08/2025, l'associé unique a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : L'exercice de l'activité d'audioprothésiste, et le commerce de détail de prothèses auditives et de matériel lié à la surdité et à la protection auditive.

La décision sera effective à compter du 28/08/2025.

Le reste est sans changement.

Modification au RCS de DIJON.

L2505062

BAMBOU
Société par actions simplifiée
Au capital de 5.000,00 €
Siège social : 15, rue du Collège
21200 BEAUNE
RCS : DIJON 980 298 194

Avis de nomination

Suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 2025, il résulte que la Société L.E.D.B. ayant son siège social 2, Boulevard Sévigné 21000 Dijon et immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 878.716.877 a été nommée Directrice Générale à compter du jour même en remplacement de la Société SARL Groupe E.T. démissionnaire avec effet au 8 avril 2025 minuit.

Mention sera faite au RCS DIJON.

Pour avis.

L2505427

SCI DE LA ROUTE BLANCHE
S.C.I. au capital de 152,45 €
Siège social : 8, rue de Florennes
21600 LONGVIC
RCS : DIJON 341 790 582

Avis de modification

Suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juillet 2025, il résulte que M. Philippe HENRY demeurant 3, rue de la Combe aux Métiers 21800 NEUILLY-LES-DIJON et M. Jean-Paul HENRY demeurant 8, rue de Florennes 21600 LONGVIC ont été nommés co-gérants à compter du 30/07/2025, en remplacement de Monsieur Jean-Claude HENRY, démissionnaire au 29/07/2025.

Mention sera faite au RCS DIJON.

Pour avis.

L2505457

TALI
SARL au capital de 500 €
Siège social : 3 bld marcheal leclerc
21240 TALANT
RCS de DIJON n°983 495 128

Avis de modification

L'AGE du 27/10/2025 a décidé à compter du 27/10/2025 d'augmenter le capital social de 317 890 € par apport de l'associée unique en le portant de 500 € à 318 390 €.

Article 7 ET 08 des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS de DIJON.

T SAGIROGLU

L2505461

LEGIPLANET
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 3 Esplanade de la République
21300 CHENOVE
RCS de DIJON n°910 438 506

Avis de modification

L'AGE du 28/10/2025 a décidé à compter du 28/10/2025 de rendre effective la démission de M. Didier SUPPLISSON, aux fonctions de co-gérant.

Modification au RCS de DIJON.

Laure Abramowitch

L2505463

LEGIPLANET
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 3 Esplanade de la République
21300 CHENOVE
RCS de DIJON n°910 438 506

Avis de transformation

L'AGE du 28/10/2025 a décidé à compter du 28/10/2025 :

- de transformer la société en SELURL sans la création d'un être moral nouveau
- gérance : M^{me} ABRAMOWITCH Laure Confidentielle 21000 DIJON

La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Laure Abramowitch

L2505464

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES - TFF GROUP
Société Anonyme au capital de 8 672 000 €
Siège social : 21190 SAINT ROMAIN
515 620 441 R.C.S. Dijon

Droits de vote

Le nombre total des droits de vote existant à la date de l'assemblée générale mixte tenue le 24 octobre 2025 est de 21.680.000.

L2505479

LETIMATH

Aux termes d'une décision en date du 28/10/2025, l'Associé Unique de la société LETIMATH, SARL unipersonnelle au capital de 15.800 €. Siège social : 1 rue du Pré Potet - 21121 AHUY, R.C.S. DIJON 523 782 449, a décidé de transférer le siège social au 530 route Les Frasses - 73400 UGINE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La Gérance.

L2505483

SCI KINE CDGR
SCI au capital de 2 000 €
Siège social : 9, PLACE SAINT BERNARD
21000 DIJON
RCS de DIJON n°820 992 493

Transfert de siège

L'AGE du 31/10/2025 a décidé le transfert du siège social au 4 rue LOUNES MATOUB, 21000 DIJON à compter du 01/11/2025.

Mention : RCS de DIJON

François DESEILLE

L2505496



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

ILKER
Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 rue du Colonel Paul Robert 21170 ST JEAN DE LOSNE
829 591 767 RCS DIJON

Avis de transformation

ASSP en date du 29/10/2025, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Madame Aysemet YALDIZ, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : la Société Holding ELIF, société à responsabilité limitée au capital de 578 000 euros, ayant son siège social 10 Rue des Métier 21170 SAINT USAGE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 940 278 625 RCS DIJON, représentée par ses cogérants M^{me} Aysemet YALDIZ et Mr Müslüm YALDIZ.

L2505500



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

HOLDING DEBLANGEY
Société à responsabilité limitée au capital de 1.101.000 Euros
Siège social :
Route de Semur, ZI Terreau Brenot
21210 SAULIEU
R.C.S. Dijon 811 270 263

Aux termes de l'AGE en date du 22/09/2025, les associés ont transféré le siège social avec effet au /09/2025 de Route de Semur, ZI Terreau Brenot - 21210 SAULIEU à Place Ozburg - 21370 VELARS SUR OUCHE.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2505530



FIDAL AVOCATS
Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

LUIGIFI
Société civile au capital de 297 700 euros
Siège social : Lieu-dit La Serpentièrre, 21560 Couternon
498 509 488 RCS DIJON

Nomination gérants

Aux termes de l'assemblée générale du 30/09/2025 les associés ont nommé en qualité de gérants :

M^{me} Liliane MAGGIONI demeurant 11 Rue de la Maladière, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX ;

M. Jean-Louis MAGGIONI demeurant Rue de la Mairie, 21560 ARC SUR TILLE ;

M^{me} Marie-Christine MAGGIONI demeurant 3 Rue Montmartre, 21000 DIJON ;

M. Jean-François MAGGIONI demeurant 6 Rue Jehan de Vienne, 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR.

L2505534



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

CEDRA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 77.520 Euros
Siège social : 3 rue des Mardors
21560 COUTERNON
R.C.S. Dijon 333 305 548

En date du 29/12/2023, l'assemblée générale a décidé de nommer un nouveau membre du conseil de surveillance, à savoir Madame Emmanuelle PROST -CAMUS, demeurant 19 rue des Mardors - 21560 COUTERNON en remplacement de Monsieur Jacques-Henri BLANCHARD, demeurant Hars de Villepele Chailloue - 61300 SEES.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

L2505539



FIDAL AVOCATS
Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

CONTROLE TECHNIQUE DES GRANDS CRUS
SARL au capital de 20 000 euros
Siège social : 7 Rue en Val Fontaine, 21490 SAINT-JULIEN
751 171 281 RCS DIJON

Changement de gérant

Aux termes de l'assemblée générale du 01/10/2025, M. Carmel CHAILLOT demeurant 1 Rue des Coteaux du Moulin, 21490 SAINT-JULIEN a été nommé gérant en remplacement de M. Alexandre APTEL, démissionnaire.

L2505554

ISTRATECH

Par décision du 30 Juin 2025, l'Associé Unique de la société ISTRATECH, SARLU au capital de 1 000 €, R.C.S DIJON 483 841 078, Siège Social : Route de Bretigny, 8 Impasse des Ribolas, 21490 CLENAY, a décidé de nommer, à compter de ce jour, la société EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT, SAS au capital de 136 000 € inscrite au R.C.S de DIJON sous le numéro 300 465 093, domiciliée 37 Rue Elsa Triolet, 21000 DIJON, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030.

La société EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Pour avis, la Gérance.

L2505572

A.L.I.C.E. DEVELOPPEMENT WEB
EURL au capital de 6 200 Euros
Siège social : 5 LES PRÉS HAUTS
21150 POUILLENAY
921 524 344 RCS Dijon

Par décision de l'associé unique du 06/11/2025, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 29 ALLÉE DE LA MAYENNE 72300 SABLE SUR SARTHE, à effet du 20/10/2025. La société sera désormais immatriculée au RCS de LE MANS.

Modification au RCS de DIJON

L2505588

POURSUITE D'ACTIVITE

SAP GAMMAS BEAUNE

SAP GAMMAS BEAUNE - Société par actions simplifiée - au capital de 5 000 euros - Siège social : 14 Route d'Is sur Tille, 21380 SAVIGNY LE SEC - 979 363 686 RCS DIJON : le 30/10/2025, statuant en application de l'article L. 225-48 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Modification au RCS de DIJON

L2505340

UN PIED CHEZ LA MARINETTE

L'AGE du 18/07/2025 de la société UN PIED CHEZ LA MARINETTE (SARL au capital de 5 000 €, ayant son siège au 36 av. J Jaurès 21000 DIJON et immatriculée 982 600 819 RCS DIJON), statuant en application de l'art L. 223-42 c.com, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis.

L2505533

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SA REALISATIONS ELECTRIQUES
Société Anonyme
au capital de 38 112,25 euros
Siège social :
17, rue du Vignery
21160 PERRIGNY-LES-DIJON
347 589 137 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 29/07/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis :
Le Conseil d'Administration.
L2505547

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

E.P. FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 13 rue de l'Ancienne Muraille
21410 FLEUREY SUR OUCHE
R.C.S. Dijon 812 337 319

Le 31.10.2025, l'associé unique de la société E.P. FRANCE, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution de la société. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis, le président.
L2505570

CABINET FLAMMANT IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 1 rue Canal les Alleux
21150 POUILLENAY
827 757 279 R.C.S. Dijon

Non dissolution malgré les pertes

Aux termes d'une délibération en date du 26 octobre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : Le Président.
L2505573

DISSOLUTION DE SOCIETE

L.E.O.
S.A.S au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 1 B Rue du Moulin
21110 FAUVERNEY
R.C.S : Dijon 950 766 824

Par décision du 31/08/2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Monsieur Jordan DOS SANTOS ROCHA, demeurant 1 B Rue du Moulin - 21110 FAUVERNEY, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON.

Pour avis,
L2505302

ANNONCES LÉGALES
NIOT Angélique
DOTTI Virginie
COLLET Chloé
TYSSANDIER Julie
03.80.68.25.55
annoncelegale.jdp@legalnet.org

FIDAL
AVOCATS
Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SPORTUNIT
En abrégé S.U
SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social :
24 rue de la Redoute
21850 SAINT APOLLINAIRE
R.C.S. Dijon 492 395 769

Aux termes des décisions prises par l'associé unique le 30 octobre 2025, il a été décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

A été nommé comme liquidateur, Monsieur Maxime POISSON élisant domicile à SAINT APOLLINAIRE (21850), 24 rue de la Redoute, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation a été fixé à SAINT APOLLINAIRE (21850), 24 rue de la Redoute.

Le liquidateur.
L2505550

CLOTURE DE LIQUIDATION

L.E.O.
S.A.S au capital de 1 000,00 Euros
En cours de liquidation
Siège liquidation : 1 B Rue du Moulin
21110 FAUVERNEY
R.C.S : DIJON 950 766 824

Par décision en date du 31/08/2025, l'associé unique, Jordan DOS SANTOS ROCHA demeurant 1 B Rue du Moulin - 21110 FAUVERNEY, en sa qualité de Liquidateur, a établi les comptes de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.
L2505438

LE COIN DIVIN
SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 30 place du Général Leclerc
21120 IS SUR TILLE
RCS de DIJON n°914 824 255

Avis de liquidation

L'assemblée générale extraordinaire du 31/10/2025 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. UTET JEROME de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2025.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Jérôme Utet
L2505492

ACTIS
AUDIT
CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE

AU SULTAN
Société en nom collectif en liquidation
Au capital de 1.000 Euros
Siège social et de liquidation :
65B Avenue de Langres - 21000 DIJON
852 205 590 RCS Dijon

L'Assemblée Générale réunie le 31/07/2025 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Patricia BANDI, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.
L2505544

LA PETITE FLAMANDE

L'AGO du 23/10/2025 de LA PETITE FLAMANDE (SARL en liquidation, capital 7 622,45 €, siège 9 Rue des Bons Enfants 21000 DIJON, siège de liquidation 7 Rue Louis Aragon 21000 DIJON, immat 334 535 648 RCS DIJON) a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Franck JACOB, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Comptes et documents déposés au RCS DIJON.
L2505581

CREANCES SALARIALES

4R SOLUTIONS
Restructuration – Régénération – Retournement – Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

ARTISANS DU PATRIMOINE SAS
Couverture, zinguerie, charpente, 6 rue des Ecugnieres - 21390 PRECY-SOUS-THIL. SIREN 793 732 264.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 05/11/2025. Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX,
Liquidateur, en date de ce jour
L2505552

4R SOLUTIONS
Restructuration – Régénération – Retournement – Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

BUREAU PERFORMANCE HABITAT SAS

Isolation, toiture, rénovation. 10 impasse de la Venelle - 21310 MIREBEAU SUR BEZE, SIREN 888 458 999.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON le 12/12/2024.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du Code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX,
liquidateur, en date de ce jour.
L2505553

4R SOLUTIONS
Restructuration – Régénération – Retournement – Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

SIAE SOCIETE INDUSTRIELLE APPLICATIONS ELECTRIQUES SAS
Fabrication d'instrumentation scientifique et technique, 571 rue Frederic Lescure - 21850 SAINT APOLLINAIRE. SIREN 335 199 436.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 05/11/2025. Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur, en date de ce jour.
L2505556

ANNONCES LEGALES

PENSEZ A PAYER PAR VIREMENT

OU PAR CARTE BANCAIRE

A DISTANCE EN TOUTE SECURITE

03.80.68.25.55.

4R SOLUTIONS
Restructuration – Régénération – Retournement – Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

TOOLIB SAS

Le conseil en systèmes et logiciels informatiques permettant notamment la mise à disposition de biens et de services à des personnes en situation de handicap (temporaire ou définitif) et/ou en perte d'autonomie, ainsi qu'à toute autre personne. La société poursuit comme objectif principal la recherche d'une utilité sociale.

15 Boulevard de Brosse - 21000 DIJON. SIREN 840 950 083.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 15/10/2025. Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur, en date de ce jour.
L2505559

4R SOLUTIONS
Restructuration – Régénération – Retournement – Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

PHARMACIE CONDE SELARL

Pharmacie. 1 rue du 8 Mai 1945 - 21270 PONTAILLER SUR SAÔNE, SIREN 838 096 030.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 23/10/2025. Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du Code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur, en date de ce jour.
L2505560

4R SOLUTIONS
Restructuration – Régénération – Retournement – Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

PAVELOT SARL
Métallerie, 56 B avenue de Stalingrad - 21000 DIJON. SIREN 383 478 906.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 17/09/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX,
liquidateur, en date de ce jour.
L2505561

4R SOLUTIONS
Restructuration – Régénération – Retournement – Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

ROFREDAU SAS
Commerce de détail d'équipements automobiles, 48 rue de Longvic - 21300 CHENOVE. SIREN 502 631 500.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 05/11/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur, en date de ce jour.
L2505562

4R SOLUTIONS
Restructuration – Régénération – Retournement – Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

DELSSENS EURL
Bar brasserie, 4 Grande Rue - 21700 NUISTS SAINT GEORGES, SIREN 789 238 276.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON le 05/11/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du Code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur, en date de ce jour.
L2505566

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE - 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} DUGAT Lucette décédée le 11/03/2021. Réf. 0218156086. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505504

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} LOPEZ MARTINEZ Antonia décédée le 26/02/2025. Réf. 0218156096. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505505

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} LEFOL Annie décédée le 23/10/2024. Réf. 0218156093. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505506

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} NAUDET Pascale décédée le 10/09/2024. Réf. 0218156090. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505507

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. PAILLARD Michel décédé le 11/12/2015 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218030350. L2505509

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} BRILLE Ghislaine décédée le 17/04/2024. Réf. 0218156095. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505511

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} PERNOT Marie décédée le 25/01/2021. Réf. 0218156089. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505512

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. CHAUFOURNIER Robert décédé le 07/03/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218135963. L2505513

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. VOHL Thierry décédé le 27/05/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218121422. L2505514

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. FERRAND Christian décédé le 10/02/2021. Réf. 0218156088. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505515

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BUE Pierre décédé le 25/06/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218145102. L2505516

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} SCHEID Anne-Marie décédée le 28/08/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146156. L2505517

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} MOREAU Paulette décédée le 31/12/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218149998. L2505518

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MORON Gilles décédé le 18/11/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218149977. L2505519

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. DEKENS Jean-Pierre décédé le 04/12/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218149993. L2505520

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GUILLOT Christophe décédé le 24/02/2020. Réf. 0218156085. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505521

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MOHAMED Christophe décédé le 29/05/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218145745. L2505522

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} CLAUDON Edith décédée le 09/07/2022. Réf. 0218156084. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2505523

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

LEGI Société de Notaires
NOTAIRES

21 avenue Albert Camus (21000) DIJON

EPOUX MATRAT

Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Marlène PAULY, Notaire associée, exerçant à DIJON, 21 avenue Albert Camus, membre de la société d'exercice libéral par actions Simplifiées dénommée «LEGI NOTAIRES», CRPCEN 21100, le 29 octobre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Philippe Gérard MATRAT, chirurgien-dentiste et Madame Benedicte MONIN, aide dentaire, demeurant ensemble à VERDONNET (21330), 4 rue du Grillon.

Monsieur est né à ROANNE (42300) le 23 juin 1964 ;

Madame est née à MONTBARD (21500) le 26 juin 1968.

Mariés à la mairie de GUEUGNON (71130) le 25 septembre 1993 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Régis HENRY, Notaire à BOURBON LANCY (71140), le 20 août 1993.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les biens apportés par Monsieur Philippe MATRAT sont les suivants, savoir :

- Commune de VERDONNET (21330) : La pleine propriété des parcelles AB 66, AB 67, AB 155 et AB 209 ;
- Commune de GUEUGNON (71130) la nue-propriété des parcelles AV 357, AV 634, AV 638 et AV 635 ;
- Commune de ROQUEBRUNE CAP MARTIN (06190), la nue-propriété des biens et droits immobiliers (lots 771 et 867) situés sur la parcelle AH 330 ;
- Commune de ROQUEBRUNE CAP MARTIN (06190), 3/8^{ème} en nue-propriété des biens et droits immobiliers (lot 374) situés sur la parcelle AH 330 ;
- Commune de LE PIN (03130) : ¼ en nue-propriété des parcelles B 6 à B 9, B 70, B 82 et B 1147 ;
- Commune de LE BOUCHAUD (03130) : ¼ en nue-propriété des parcelles B 300 à B 305, et B 309 à B 311 ;
- Commune de LE DONJON (03130) : 3/24^{ème} en nue-propriété des parcelles AK 208 et AK 362.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.

L2505525

PUBLICITÉ

GUILBERT Fabrice

03.80.68.23.68

regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

ÉPOUX BERNARD/ MAURIN

Suivant acte reçu le 4 novembre 2025 par Me Philibert HERAUD, Notaire à VITTEAUX, immatriculé sous le n° CRPCEN 21071, Monsieur Jean -Paul BERNARD et Madame Eveline Blanche Antoinette MAURIN demeurant ensemble à SAULIEU (21210), 29 rue Jean Bertin, Monsieur BERNARD né à GUERTING (57880), le 16 février 1948, et Madame MAURIN née à MERLEBACH (57800), le 28 février 1947, mariés à la mairie de SAINT AVOLD (57500), le 3 octobre 1969, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, ledit régime modifié suivant acte reçu par Maître Alain DESPLATS, notaire à SAULIEU, le 26 janvier 2011, aux termes duquel les époux ont déclaré conserver le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts et adopter une clause de préciput en faveur du survivant des époux.

Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, sont convenus dans l'intérêt de la famille de changer entièrement de régime matrimonial. Ils ont déclaré modifier leur régime en adoptant, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle, avec attribution intégrale de la pleine propriété de la communauté au profit du conjoint survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Me Philibert HERAUD, 40 rue Hubert Languet - 21350 VITTEAUX. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.

Pour avis : Me P. HERAUD.

L2505532

AVIS DIVERS

16 HUGO NOTAIRES

BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à DIJON

16 avenue Victor Hugo

Madame Marie Thérèse Barbe Lazarine DEGUIGNAND

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition

Suivant testament olographe en date à DIJON, du 18 juin 2020, Madame Marie Thérèse Barbe Lazarine DEGUIGNAND née le 29 mai 1923 à FRESSE a consenti un legs universel.

Opposition à l'exercice des droits du légataire universel pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Maximilien CHANUT, notaire à DIJON référence CRPCEN : 21004 dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique de l'acte constatant la saisine du légataire universel.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis : Maître Maximilien CHANUT.

L2505558

Yonne

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

RECTIFICATIF

Rectificatif de l'annonce parue sous le n°L2504892 sur journal-du-palais.fr du 29/10/2025.

Il fallait lire : enregistré auprès du service de la publicité foncière et de l'enregistrement DIJON le 31/10/2025, dossier 2025 00046427, référence 2104P01 2025 N 02573. L2505526

CONSTITUTION DE SOCIETE

SF INVEST

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Monéteau du 03/11/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : SF INVEST. Siège : 14 bis rue de Sommeville - 89470 MONTEAU.

Durée : Quatre vingt-dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 100 €.

Objet : - La prise de participations directe ou indirecte dans toutes sociétés ;

- la fourniture de tous conseils, études et prestations de services administratifs, commerciaux, techniques, financiers, de gestion, marketing, et divers à des entreprises, l'apport d'affaires, et toutes opérations de nature à favoriser le développement d'un groupe de sociétés.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Madame Stéphanie FRONT, demeurant 14 bis rue de Sommeville - 89470 MONTEAU.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis : La Présidente.

L2505493

RVDA

5 rue de Preuilly 89000 AUXERRE

Suivant acte sous seing privé en date du 01 novembre 2025 à AUXERRE, il a été institué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : RVDA CAPITAL : 1000 Euros SIEGE SOCIAL : 5 rue de Preuilly - 89000 AUXERRE

OBJET :

Outre la gestion de son patrimoine, - l'acquisition, la location, la construction et l'aménagement de tous biens immobiliers, à usage d'habitation professionnel, commercial ou industriel, - la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par tous moyens, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, - la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ;et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent risquer de porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

DURÉE : 99 ans MONTANT DES APPORTS EN NUMERAIRE : 1000 €

GERANT Monsieur Walter SURGET, domicilié(e) à : 4 rue Würtz - 75013 PARIS

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE

La gérance.

L2505536

MODIFICATION DE STATUTS

QWETJ

EURL Au capital de 5 500,00 euros
Siège social : 3 LD LES PLACEAUX 89110 LE VAL D'OCRE
884 105 537 RCS SENS

Par décision du 04/10/25, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 3 LD LES PLACEAUX 89110 LE VAL D'OCRE au La Thiaudière, Route De Cernoy 45360 PIERREFITTE -ES-BOIS à compter du 04/10/25.

Gérance : Monsieur Charles CHAUVIN demeurant La Thiaudière, Route De Cernoy 45360 PIERREFITTE -ES-BOIS

Radiation au RCS de SENS et réimmatriculation au RCS de ORLÉANS. L2504876

LDS GROUPE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE «LA GRAVIERE»

Société civile
au capital de 103.545 Euros
Siège social :

25 rue Basse Commissey 89430 TANLAY
417 742 459 R.C.S. Auxerre

Avis de remplacement du gérant

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} janvier 2025 Monsieur Eric GUILLEMIN, demeurant 5 Les Montots, Commissey - 89430 TANLAY, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Jean GUILLEMIN.

L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Jean GUILLEMIN sans qu'il soit procédé à son remplacement.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2505458

SYSTEMIS CONSEIL Tax & Legal Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

BRASSERIE DES VOYAGEURS

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social :

40 avenue Gambetta - 89300 JOIGNY 851 751 396 R.C.S. SENS

Par décision du 30/06/25, l'AG a décidé à compter du 30/06/25 :

- De transférer le siège social du 40 avenue Gambetta - 89300 JOIGNY au 5 route de Paris - 89300 SAINT AUBIN SUR YONNE et de modifier l'article 4 des statuts ;

- De modifier l'objet social et de modifier l'article 2 des statuts en supprimant «Restaurant, café, brasserie, pizzeria» et «sur place ou».

Pour avis : La gérance.

L2505462

SCI JAVA

Dénomination : SCI JAVA.
Forme : SCI.
Capital social : 200000 Euros.
Siège social : 55 Rue Général de Gaulle, 89140 Michery.
442254389 RCS de Sens.

Aux termes de l'AGE en date du 31 juillet 2025, à compter du 31 juillet 2025, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :

- Madame Virginie GIMARAY, demeurant 92 Rue Belleville, 75120 Paris en remplacement de M. GIMARAY Jean-Pierre et M^{me} GIMARAY Arlette.

Mention sera portée au RCS de Sens. L2505576

LDS GROUPE

CHANTIER MEDIEVAL DE GUEDELON

Société par actions simplifiée
au capital de 38.947 Euros
Siège social :
D 955 - 89520 TREIGNY
PERREUSE STE COLOMBE
488 171 976 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une décision du comité directeur en date du 3 mars 2025, il résulte que Monsieur Emmanuel de TISSOT, demeurant 34 avenue de Rocquencourt - 78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT, a été nommé en qualité de directeur général à compter de cette date.

Pour avis : La présidente.

L2505529

SYSTEMIS CONSEIL Tax & Legal Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

SCI DES PANATS

Société civile immobilière
au capital de 335.387,84 Euros
Siège social :
LES PANATS RTE DE MARRAULT 89200 AVALLON
RCS Auxerre 420 390 163

Par ordonnance du Président du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE en date du 10/07/25, Marlène LOISEAU, Administrateur judiciaire associée de la SELARL AJRS, 16 rue de l'Horloge 89000 AUXERRE, a été désignée administrateur provisoire de la SCI DES PANATS, à compter du 10/07/25 pour une durée de 12 mois. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis.

L2505541

MARGUERITE DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 500 Euros
porté à 135.275 Euros
Siège social :
4 rue du Maréchal Leclerc 89800 CHABLIS
893 919 308 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal des décisions de l'associée unique du 01/10/2025 le capital social a été augmenté de 134.775 € par voie d'apport en nature.

ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à 500 €. NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé 135.275 €.

Et d'étendre l'objet social aux activités de «l'acquisition et la gestion de parts et valeurs mobilières dans toute société civile ou commerciale, la mise en oeuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs ob jectifs et de leur politique, l'assistance financière, administrative et comptable et plus généralement le soutien en matière de gestion à toutes sociétés du Groupe par tous moyens techniques existants et à venir et notamment pour ceux suivants : mise à disposition de tout personnel administratif et comptable, mise à disposition de tout matériel, gestion et location de tous immeubles, formation et information du personnel, négociation de tous contrats ; toutes prestations d'hébergement touristique».

Les statuts ont été modifiés en conséquence. L2505557

POURSUITE D'ACTIVITE

CREA PROJECT

5 Impasse du Tacot, 89250 SEIGNELAY

CREA PROJECT - Société par actions simplifiée - au capital de 1 000 euros - Siège social : 5 Impasse du Tacot, 89250 SEIGNELAY - 841 197 569 RCS AUXERRE : le 31/10/2025, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. L2505474

DISSOLUTION DE SOCIETE

LDS GROUPE

GARAGE MARC PIOT

Société par actions simplifiée en liquidation

Au capital de 7.622,45 Euros
Siège social : Rue de Fertrive ZA DU COGNOT RAVIN - 89400 CHENY

Siège de liquidation : 21 rue du Roncier 89400 CHENY
400 246 690 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 23 octobre 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 23 octobre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Marc PIOT, demeurant 21 rue du Roncier - 89400 CHENY , Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 21 rue du Roncier - 89400 CHENY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2505488

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} TAVERNIER Odette décédée le 14/06/2019 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218073256. L2505508

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BENARD Gilberte décédée le 01/12/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218135451. L2505510

le Journal du Palais BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

est habilité à publier vos annonces judiciaires et légales

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp @legalnet.org

OUTIL DE RÉFÉRENCE INCONTOURNABLE DES DÉCIDEURS LOCAUX ET RÉGIONAUX



Vous souhaitez **commander des exemplaires** du hors-série
LA CÔTE-D'OR **EN CHIFFRES** 2025 :

Je souhaite recevoir exemplaire(s) du Hors-Série LA CÔTE-D'OR **EN CHIFFRES** au tarif de 12,00 € Soit 12,00 € x =

Société : ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle Nom :

Adresse : Code Postal, Ville :

Signature :

BON DE COMMANDE À RETOURNER AU JOURNAL DU PALAIS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Service Abonnement : 2B, Avenue de Marbotte, 21000 DIJON - Tél. 03 80 68 25 55 - abonnement.jdp@legalnet.org

Essai. Un vent de nouveautés souffle sur les gammes Dacia. Nouveaux blocs plus performants et plus sobres, équipement enrichi et évolutions esthétiques pour les Sandero et Jogger.

Sandero et Jogger : des motorisations inédites

Ce sont des stars populaires. Elles dominent leur segment de marché en Europe. Depuis 2017, Le duo Sandero-Sandero Stepway est la gamme la plus vendue à l'échelon continental. Avec un record pour la marque : l'an dernier, la branche roumaine du Groupe Renault en a écoulé plus de 300.000. Une première. De son côté, le Jogger, croisement réussi d'un break et d'un crossover, a rapidement trouvé sa place dans la plupart des pays européens avec plus de 96.000 acheteurs en 2024. Pour le moment, ils sont sans concurrents sérieux. Leur succès repose sur la recette bien connue de Dacia : en donner pour son argent au client.

Parmi les nouveautés et évolutions diverses dont bénéficient les Sandro et Jogger, il y a d'abord ce qui se voit. Une proue redessinée pour commencer. Bouclier, calandre, optiques avec une nouvelle signature lumineuse dont les deux gammes sont les premières à bénéficier. Cette face avant inédite renforce l'identité des Sandero et Jogger.

Les Sandero Stepway et Jogger y ajoutent des protections latérales et des passages de roues dans un matériaux inédit, le « Starkle », conçu par les ingénieurs de Dacia. Constitué de plastique recyclé à 20%, dépourvu de peinture, il résiste mieux aux petits chocs du quotidien.

À bord, les duettistes Dacia font peau neuve avec l'adoption de revêtements inédits sur les contre-portes, le tableau de bord, les sièges... Avec pour les finitions « Journey » un denim bleu, réchauffant l'ambiance intérieure. Elles héritent également d'un nouveau volant multifonctions. Instrumentation numérique, système multimédia avec écran central de 10 pouces, chargeur de smartphone par induction, connectivité embarquée plus performante avec trois niveaux de prestations en fonction des exigences des clients, projecteurs automatiques, rétros extérieurs rabattables électriquement, caméra multi-vues facilitant les manœuvres, configuration personnalisée des aides à la conduite grâce au bouton « my safety » : ceux qui en sont



restés aux Dacia du début du siècle seront surpris.

JUSQU'À 1590 KM D'AUTONOMIE

Il y a surtout ce qui ne se voit pas mais qui sera apprécié au quotidien : des motorisations inédites à la fois plus efficaces et plus sobres. Le Jogger à la primauté du tout nouveau bloc « hybrid 155 » lancé sur le Bigster. Un quatre cylindres 1,8l essence développant 109ch, associé à deux moteurs électriques pour une puissance cumulée de 155ch. Le tout accouplé à une boîte de vitesse automatique exclusive au groupe Renault avec quatre rapports pour le moteur thermique et deux pour le bloc électrique. Plus puissant de 10% par rapport à celui qu'il remplace, ce groupe est plus sobre et émet moins d'émissions : un gain de 10% dans les deux cas selon le constructeur. En outre, Dacia met en avant la possibilité d'effectuer jusqu'à 80% des trajets urbains en tout électrique et des démarrages en 100% électrique. La Sandero Stepway patientera jusqu'au dernier trimestre 2026 pour bénéficier de ce bloc qui en fera à la fois la première Sandero hybride et la plus puissante de sa jeune histoire.

Autre nouveauté, le moteur

Eco-G 120. Outre une puissance majorée de 20ch, le trois cylindres 1,2l turbo fonctionnant au GPL sera proposé en option avec une boîte automatique à six rapports. Avec pertinence, Dacia a augmenté

la taille des réservoirs de GPL la portant à 49,6l sur les Sandero et 48,8l sur le Jogger. Il en résulte une autonomie globale conventionnelle en hausse de 20% : 1.590 km sur les Sandero, 1.480 km sur le Jogger. C'est

exceptionnel. Succès commercial prévisible. Enfin, le « petit » 3 cylindres 1.0l turbo d'accès gagne 10ch passant à 100ch pour apporter plus d'agrément.

Dans un univers automobile où les fortes augmentations de

tarifs ont rendu l'achat d'une voiture neuve inaccessible aux classes moyennes, Dacia constitue plus que jamais un choix judicieux.

Dominique Marée

Stationnement. Les 16,3 millions d'amendes liées au stationnement payant ont généré, l'an passé 430 M€. En tête, Paris avec un près de 180 M€ encaissés...

FPS : un pognon de dingue

Dans la novlangue technocratique, on les appelle les « Forfaits post stationnement ». Une expression vide de sens qui reflète une réalité plus prosaïque : il s'agit des amendes sanctionnant le défaut de paiement du stationnement ou un dépassement du temps autorisé dans les 665 communes françaises équipées d'horodateurs. Ces tristement fameux FPS sont une excellente affaire pour les villes qui en tirent des revenus substantiels en hausse continue. Un chiffre : entre 2023 et 2024, les recettes ont progressé en moyenne de 14,5%. À la clé, un nombre

d'amendes en hausse de 20%.

Au total, 16,3 millions de FPS ont été dressés l'an passé. Contre 11,7 millions huit ans plus tôt. La différence tient essentiellement à l'arrivée des voitures circulant en permanence dans les rues concernées et scannant les immatriculations des voitures en stationnement. Ces véhicules sont actuellement en service dans 69 villes françaises. Non seulement dans les grandes agglomérations et en Île-de-France mais aussi dans des communes où on ne les attend pas vraiment : Brive-la-Gaillarde, Thionville ou Vernon. Des exemples parmi d'autres.

Les communes ont délégué à des sociétés privées ces opérations qui rapportent gros. Elles font preuve d'une efficacité certaine mais loin d'être infaillibles, notamment en sanctionnant les handicapés disposant d'exemptions de paiement ou en géolocalisant de façon approximative les voitures verbalisées...

Mais ça rapporte gros : 430 M€ en 2024. À comparer avec les 570 M€ générés par les paiements aux horodateurs. Non seulement le nombre de « prunes » a fortement augmenté mais surtout leur tarif a explosé dans certaines agglomérations. Le coût d'un FPS de stationnement irrégulier est passé en

moyenne de 17 à 27€. Voire bien plus : 60€, 70€. Seule limite : le FPS ne peut excéder le coût de la durée maximale de stationnement. Sans surprise, c'est à Paris, que le FPS rapportent le plus : près de 180 M€ (+17%). 18 fois plus que la ville classée au deuxième rang, Nice (+13%) avec 10 M€. Derrière, on trouve Lille (9,3 M€) en très forte progression (+48%), Marseille (8,3 M€), Lyon (8 M€), Toulouse (7,8 M€) et Montpellier (6,7 M€). La palme de la plus forte augmentation revient à Bordeaux : 4,7 M€ et une explosion de 459 % des recettes...

D.M.

Tendance. Les voitures grises, blanches ou noires sont toujours largement majoritaires mais les teintes plus vives sont de plus en plus nombreuses, grâce à Renault et Fiat en particulier.

Un peu de couleurs dans la grisaille



Henry Ford, le créateur de la marque éponyme, laissait le choix de la couleur aux acheteurs de la Ford T, la toute première voiture de « série » jamais commercialisée. À une condition impérative : qu'elle soit noire. C'était la seule et unique teinte disponible ! Les temps ont changé mais une majorité de clients restent d'une grande timidité lorsqu'il s'agit de cocher la case teinte de la carrosserie sur leur bon de commande. C'est le gris dans toutes ses nuances qui a leur préférence à une écrasante majorité. 570.000 nouveaux modèles immatriculés en France l'an passé étaient plus ou moins gris, métallisé ou pas. Quasiment un sur trois.

Ensuite, très loin derrière, on trouve le blanc (337.000 unités). Sur la troisième marche de ce podium des couleurs, le noir (265.000). Ce trio classique concentre à lui seul plus des deux-tiers des voitures mises sur la route l'an passé. Cependant, la tendance passe-partout est à la baisse. En particulier pour

le blanc, à la mode il y a quelques années, redevenu synonyme de voiture de société, en chute de plus de 41% en l'espace de cinq ans. Pourtant, le blanc tendance frigo, reste souvent la teinte n'imposant pas de passer par la couteuse case option. L'immuable gris dans tous ses états recule de 26% et le noir de près de 16%. Même constat pour la quatrième nuance de la palette, le bleu ! Plus de 189.000 voitures bleues ont pris la route l'an passé mais c'est 10% de moins qu'en 2019. Le rouge qu'on associe spontanément aux voitures de sport n'a plus la cote lui non plus : 77.000 unités et une dégringolade de plus de 44% en 5 ans.

La tendance est aujourd'hui au vert dans tous ses états. Alors que c'était la couleur la plus boudée par les clients français, elle est désormais préférée par près de 63.000 acheteurs de voitures neuves. Un bond de 260% mais seulement la 6^e place du nuancier automobile. La révolution verte attendra. Autre progression notable, le jaune (+68%) mais pas plus de 23.000 immatriculations

pour autant. C'est un peu mieux que le beige (21.000) et l'orange (11.000) tous deux délaissés. Plus de 196.000 véhicules échappent à toute classification : des modèles furtifs ou caméléons ? Plutôt des voitures dont la couleur reste incertaine ou trop subtile pour entrer dans une case précise. À moins que les peintures bi-ton, de plus en plus nombreuses et la plupart du temps valorisantes, ne jouent les trouble-rétines.

LE PREMIUM FIDÈLE AUX COULEURS CLASSIQUES

Ce timide retour aux carrosseries plus vives tient pour beaucoup aux choix des constructeurs de définir des « couleurs de lancement » qui se remarquent davantage dans la circulation. On considère qu'il faut environ 10.000 voitures pour qu'une nouveauté sorte de l'anonymat. Un choix sortant de l'ordinaire et de la grisaille facilite l'identification. Renault et Fiat en particulier jouent la carte des teintes titillant les rétines sur leurs dernières-nées, renouant gaiement avec les années 70. C'est le cas en

particulier, de leurs « petites » voitures. Exemple le plus marquant : la R5 E-tech 100 % électrique pour laquelle Renault a replongé dans le nuancier des toutes premières R5, en harmonie avec son style rétro-futuriste. Sans toutefois oser l'orange. Les vert et jaune « pop » se distinguent au premier coup d'œil, un duo qui concentre un quart des ventes. Pas davantage. Mais comme la R5 E-Tech est la voiture électrique la plus vendue en France depuis le début de l'année (15.752 immatriculations au premier semestre), elles ne passent pas inaperçues. Beaucoup moins que les noirs, blanc ou bleu nocturne qui constituent le gros des ventes. La Fiat Grande Panda avec son jaune « limone » acidulé, son doux vert « azure » ou son bronze « luna », en particulier, joue elle aussi la carte de la couleur pour se distinguer.

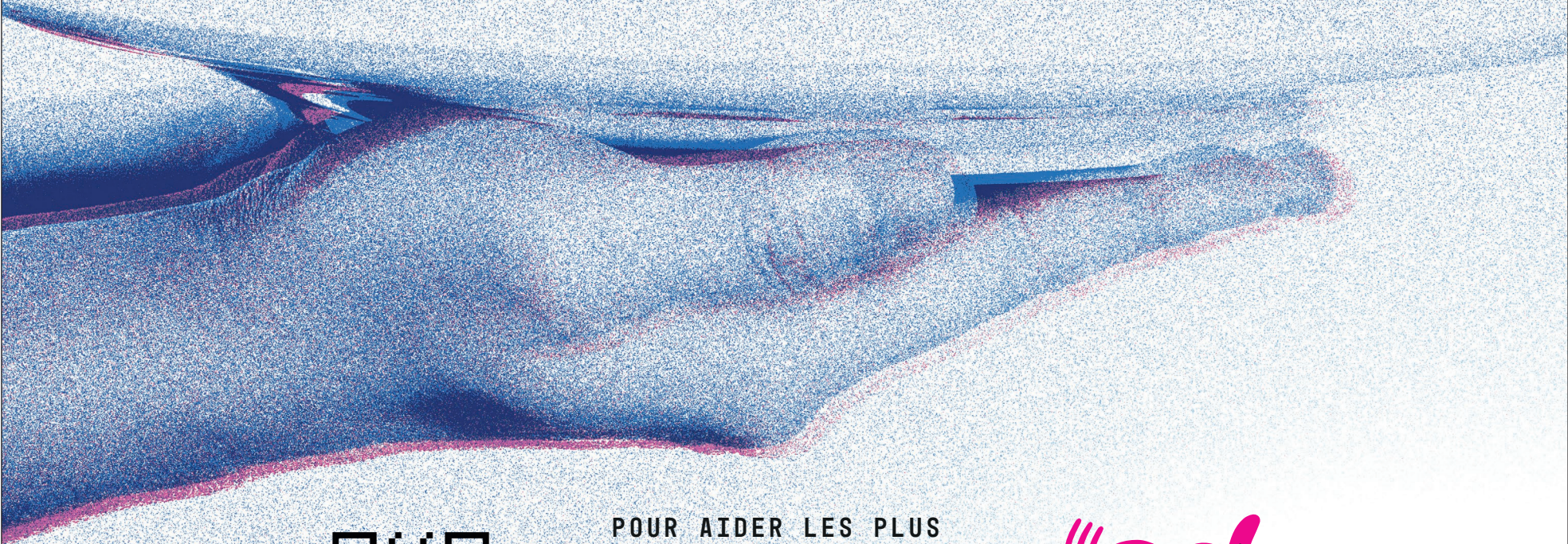
L'audace n'est pas dans les gènes des clients des marques premium. Dans le haut de gamme et à un certain niveau de prix, on privilégie le classique. Pourtant, une Audi TT orange, une Mercedes bleu clair ou

une BMW vert clair métallisé ont été au catalogue. Mais rarement choisies par les acheteurs qui se tournent vers les couleurs refuge : gris, noir ou bleu. On n'en sort pas... Détail qui n'en est pas un : les voitures aux couleurs discrètes sont les plus prisées des voleurs. Non seulement parce qu'elles sont plus nombreuses mais aussi parce qu'elles trouvent plus facilement preneur sur ce marché parallèle.

Si la grisaille dans toutes ses nuances est encore largement préférée, c'est aussi pour la facilité à la revente. On connaît peu d'acheteurs faisant demi-tour à la vue d'une carrosserie gris métallisé mais confrontés à un caramel ou un vert pomme, leur réaction risque d'être plus tranchée. Une préoccupation dont sont exempts ceux, toujours plus nombreux, qui ont opté pour la LOA et la LLD. Cela explique partiellement cette relative explosion des couleurs vives. Quand on n'a pas à se soucier de trouver un acheteur, on peut se lâcher davantage.

Dominique Marée

R I E N .
C ' E S T
L E M E N U
D U J O U R
P O U R
D E S M I L L I O N S
D E F R A N Ç A I S .



POUR AIDER LES PLUS
VULNÉRABLES À SORTIR
DE LA PAUVRETÉ
FAITES UN DON SUR
[RESTOSDUCOEUR.ORG](https://restosducœur.org)



Mathieu Cailliès. Né à Beaune, ce concierge cinq étoiles de l'Hostellerie Cèdre & Spa, qui a démarré dans la restauration, vient d'entrer dans le club fermé des 400 concierges aux Clefs d'Or de France, offrant un service sur-mesure haut de gamme. Par exemple, organiser une visite... des plages du Débarquement en avion dans la journée pour ses clients américains.

Les clefs d'un service en or



Depuis le 25 avril, un petit plus est venu parfaire la tenue impeccable de Mathieu Cailliès : des petites clefs dorées sont dorénavant épinglées de part et d'autre de son gilet bleu-nuit. Elles sont l'emblème de la prestigieuse distinction « Les Clefs d'Or », qui récompense les meilleurs concierges du monde. Âgé de 46 ans, celui qui est né à Beaune et a grandi à Flagey-Echézeaux est ainsi devenu le tout premier représentant en Bourgogne de cette communauté de concierges, véritables artisans de l'accueil et ambassadeurs de l'hospitalité à la française.

Fondée en 1929 par Pierre Quentin et les portiers des grands hôtels de Paris, l'association Les Clefs d'Or réunit aujourd'hui près de 4.000 membres dans le monde, dont 400 en France. « Les Clefs d'Or, c'est pour moi l'accomplissement d'une carrière, au même titre qu'une étoile Michelin pour un chef », avoue celui qui incarne au sein de l'Hostellerie Cèdre & Spa, à Beaune, ce que l'hôtellerie de luxe bourguignonne peut offrir de plus personnalisé. Ce sens du service exceptionnel et cette passion pour le métier ont pris corps lors de son premier emploi au Château de Gilly. « C'est dans cette belle maison que j'ai découvert l'hôtellerie haut de gamme. J'ai fait la rencontre du chef sommelier Michel Smolarek qui m'a communiqué l'envie d'apprendre, d'ouvrir des livres... ». Ce qui pour le jeune homme n'était pas au départ une évidence. « À la sortie de la troisième, je ne savais pas trop quoi faire ». Ses premières aspirations le dirigeaient vers la mécanique. Cependant, il y a presque 30 ans, l'apprentissage n'était « pas aussi bien vu qu'il l'était maintenant et mes parents ne me voulaient pas dans un garage ». C'est finalement en suivant l'avis d'un ami qu'il se dirige vers l'hôtellerie-restauration et décroche un CAP à Saint-Bénigne, à Dijon. Après six années intenses au château de Gilly, et un passage au Castel de Très Girard, Mathieu Cailliès ressent le besoin d'une « respiration » et d'un rythme de vie moins contraignant. Il choisit alors de prendre un poste de voiturier et bagagiste à l'hostellerie du Chapeau rouge à Dijon, avant de finalement prendre, pour trois ans, la direction du restaurant du château de Chailly-sur-Armançon. Mathieu Cailliès est arrivé au Cèdre en 2012, l'année où l'hôtel passait de quatre à cinq étoiles. Il est d'abord embauché comme voiturier, mais très vite le changement de statut de l'Hô-



Mathieu Cailliès est le premier concierge de Bourgogne à recevoir les prestigieuses Clefs d'Or. Crédit JDP.

tel, qui engendre une mutation dans les exigences des clients, l'amène à

« Les Clefs d'Or, c'est pour moi l'accomplissement d'une carrière, au même titre qu'une étoile au Michelin pour un chef »

prendre de nouvelles responsabilités : « les demandes sont devenues un peu plus pointues. Les clients, qui désirent

être pris en charge de A à Z, attendaient un service sur-mesure. Or, nous ne disposions pas d'un service de conciergerie officiel et les réceptionnistes ont très vite été débordés par les demandes spécifiques de cette clientèle des établissements de luxe. » Fort de sa connaissance de la région et de ses liens (notamment grâce à la gestion de la cave à Chailly), Mathieu Gailliès se positionne naturellement pour soulager la réception, reprenant cette partie conciergerie, avec l'assentiment de Lucie Brindjone, la directrice de l'établissement. Aujourd'hui,

son travail consiste à organiser le plus finement possible le séjour des clients. « Je fonctionne comme un entonnoir, partant d'une demande large pour cibler précisément ce que le client souhaite, que ce soit une dégustation dans les grandes maisons historiques de Beaune comme Patriarche ou chez un vigneron à taille humaine ». Dans une région mondialement célèbre pour ses vins, le concierge doit faire preuve de pédagogie. « Les clients étrangers arrivent avec des rêves parfois inaccessibles, comme visiter la Romanée-Conti. Je dois alors leur expliquer que ces domaines n'ouvrent pas leurs portes, tout en proposant des alternatives, des vigneron avec qui on travaille et dont je sais qu'ils pourront leur proposer une expérience de qualité ». Face aux demandes extravagantes, l'efficacité de ce réseau est parfois mise à rude épreuve. Mathieu Cailliès se souvient de deux anecdotes frappantes : trouver un poulet de Bresse, un dimanche, pour un client suisse, désir comblé grâce à un ami chef dans la région. Et celle d'un Américain souhaitant voir les plages du Débarquement. Ce client lui lance le défi au petit-déjeuner de lui trouver un avion et un guide. Grâce à une compagnie aérienne, il a pu organiser un vol en bimoteur partant de Beaune et réserver un guide pour l'accueillir à l'atterrissage en Normandie, avec un retour le soir même.

Devenir Clef d'Or n'est pas une mince affaire. La candidature de Mathieu Cailliès fut complexe car il devait être coopté par trois parrains Clefs d'Or, dont un de sa région. « Or, il y avait une grande zone blanche de concierges Clefs d'Or entre Lyon et Paris, rendant le parrainage difficile. J'ai finalement été rattaché à la zone Rhône-Alpes Marseille ». Il a ainsi été parrainé par François Méquignon (Villa Maya, Lyon), Julien Tanguy (Maison Rouge, Strasbourg) et Philippe Chérence (Bordeaux). Après la finalisation de son dossier et le succès de l'entretien final devant un jury de six Clefs d'Or, Mathieu a été admis à l'unanimité.

L'adhésion apporte une différence notable dans la continuité du service. « L'entraide et l'amitié entre concierges clefs d'Or sont fondamentales. Nous nous transmettons les infos importantes sur les clients, comme un anniversaire de mariage, un vin favori ou une demande spécifique. Grâce à ce fil conducteur, le dossier sur le client s'enrichit à chaque étape, pour créer un véritable parcours client individualisé ».

FRÉDÉRIC CHEVALIER



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

